



Avec le soutien financier de :



Opération cofinancée
par le fonds européen
de développement régional
(FEDER)

Communauté de Communes du Val de Somme

Etude préalable à l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Phase 2 : Définitions d'orientations de gestion à intégrer au PLUi Rapport

17A061 – Novembre 2018 – V1

Version
V1

Date
22/11/2018

Rédigé / relu par
B.PESSEL/S.RAVEL

Commentaires
Version intermédiaire



Ingénierie
et gouvernance
de l'eau

53 rue de Turbigo
75003 Paris
T. +33 (0)1 53 01 92 95
www.sepia-conseils.fr

Sommaire

SOMMAIRE.....	2
LISTE DES FIGURES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	4
1. OBJECTIFS DE L'ETUDE	5
1.1. CADRE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	5
1.2. DEROULEMENT DE L'ETUDE	6
1.3. METHODOLOGIE DE LA PHASE 2	6
2. EVALUATION DE LA SENSIBILITE DES SECTEURS D'URBANISATION FUTURE VIS-A-VIS DU CRITERE PLUVIAL.....	7
2.1. METHODOLOGIE : CRITERES UTILISES.....	7
2.1.1. <i>Position par rapport aux axes de ruissellement.....</i>	<i>7</i>
2.1.2. <i>Position par rapport aux désordres actuels.....</i>	<i>9</i>
2.1.3. <i>Secteur assaini par un réseau unitaire</i>	<i>9</i>
2.1.4. <i>Superficie de la parcelle.....</i>	<i>9</i>
2.2. CLASSIFICATION DES SECTEURS D'URBANISATION FUTURE	10
2.2.1. <i>Classification des dents creuses.....</i>	<i>10</i>
2.2.2. <i>Classification des secteurs potentiels d'OAP</i>	<i>11</i>

Liste des figures

Figure 1 : Exemples d'une dent creuse située sur un axe de ruissellement naturel	7
Figure 2 : Exemple de dent creuse de grande superficie située en partie sur un axe de ruissellement	8
Figure 3 : Exemple de dents creuses situées en bordure de zone sensible au ruissellement	8
Figure 4 : Exemple de dents creuses situées à proximité de dysfonctionnements	9
Figure 5 : Série de cartes réalisée pour la classification des dents creuses	11

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classification des dents creuses	10
--	----

Liste des annexes

Annexe 1 : Classification des dents creuses vis-à-vis du risque ruissellement

Annexe 2 : Classification des secteurs d'OAP potentiels

1. Objectifs de l'étude

1.1. Cadre et objectifs de l'étude

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté de Communes Val de Somme (CCVS) s'est engagée à **intégrer la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement de son territoire**.

En effet, la nécessité de prendre en compte dans les documents d'urbanisme, de planification et d'aménagement, les contraintes environnementales et les objectifs en matière de reconquête de la qualité de l'eau ou de préservation de l'environnement, est une évidence progressivement renforcée par la réglementation.

Afin d'y parvenir, la Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS) a souhaité réaliser une étude préalable à la réalisation de son Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) assortie d'un pré-zonage pluvial sur les 32 communes du territoire de la CCVS.

Cette étude a pour objectif principal d'appréhender la gestion des eaux pluviales de façon globale et cohérente à l'échelle du Val de Somme en intégrant la notion de bassin versant. Sa conception, **en lien étroit avec celle du PLUi**, devra permettre de prendre en compte les contraintes inhérentes à la gestion du pluvial vis-à-vis de la situation actuelle et mais également future. Cette démarche visera à **limiter les risques d'atteinte aux biens et personnes mais également à respecter les objectifs de qualité des milieux récepteurs**.

Le territoire de la Communauté de Communes Val de Somme se situe dans la région les Hauts-de-France, dans le département de la Somme, à l'Est d'Amiens. Cette intercommunalité appartient au Pays du Grand Amiénois, qui rassemble 12 EPCI dont la CCVS.

La CCVS compte 25 459 habitants (Insee, 2014), répartis sur une superficie de 238 km². Les deux villes principales, Corbie et Villers-Bretonneux représentent à elles deux, 42% de la population totale. La densité de population est de 107.1 habitants/km² sur le territoire de la CCVS contre une densité moyenne de 113 habitants/km² dans le Pays du Grand Amiénois. La CCVS se compose des 32 communes suivantes :

- | | | | |
|--------------|---------------|-----------------|-------------------|
| - Aubigny | - Corbie | - Lahoussoye | - Sailly-Laurette |
| - Baizieux | - Daours | - Lamotte- | - Sailly-le-Sec |
| - Bonnay | - Fouilloy | Brebière | - Treux |
| - Bresle | - Franvillers | - Lamotte- | - Vaire-sous- |
| - Bussy-lès- | Gentelles | Warfusée | Corbie |
| Daours | - Hamelet | - Le Hamel | - Vaux-sur-Somme |
| - Cachy | - Heilly | - Marcelcave | - Vecquemont |
| - Cerisy | - Hénencourt | - Méricourt- | - Villers- |
| - Chipilly | | l'Abbé | Bretonneux |
| | | - Morcourt | - Warloy-Baillon |
| | | - Ribemont-sur- | |
| | | Ancre | |

1.2. Déroulement de l'étude

La présente étude est réalisée en trois phases :

- ✓ Phase 1 : Elaboration d'un diagnostic du territoire. Il complètera le diagnostic du PLUi et identifiera les enjeux et les objectifs généraux en matière de gestion du pluvial qui figureront au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- ✓ Phase 2 : Evaluation des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi au regard de la maîtrise des eaux pluviales. Définition des orientations de gestion des eaux pluviales sur le domaine d'étude.
- ✓ Phase 3 : Elaboration d'un pré-zonage pluvial à l'échelle du territoire. Cette étape permettra de définir les règles, les servitudes et s'il y a lieu, les emplacements réservés qui figureront dans le règlement mais aussi dans les cartes et annexes du PLUi.

Ce document constitue le **rapport de la phase 2**.

1.3. Méthodologie de la phase 2

Cette phase comporte 3 axes d'étude :

- ✓ L'évaluation de la sensibilité des secteurs d'urbanisation future (dents creuses, secteurs d'OAP) vis-à-vis du critère pluvial : risque inondation et qualité des milieux ;
- ✓ Les orientations de gestion des eaux pluviales pour les secteurs d'OAP, c'est-à-dire les secteurs concernés par des projets d'aménagement, avec définition des principes à adopter pour accompagner les projets d'aménagement d'une gestion des eaux pluviales sans aggravation du risque inondation, respectueuse des milieux récepteurs, à moindre coût, pérenne et intégrée ;
- ✓ Les orientations de gestion des eaux pluviales sur les secteurs connaissant des désordres, avec proposition de solutions curatives et définition des investigations complémentaires à mener.

Cette phase a été réalisée en collaboration avec le prestataire en charge de l'élaboration du PLUi, Audiccé.

2. Evaluation de la sensibilité des secteurs d'urbanisation future vis-à-vis du critère pluvial

2.1. Méthodologie : critères utilisés

L'analyse des secteurs d'urbanisation future est réalisée selon plusieurs critères sur la base d'une analyse cartographique et du diagnostic de phase 1 :

- Position par rapport à un axe de ruissellement (naturel ou artificiel),
- Position par rapport aux désordres actuels,
- Secteur assaini par un réseau unitaire,
- Superficie de la parcelle.

2.1.1. Position par rapport aux axes de ruissellement

Les axes de ruissellement étant des secteurs sensibles au risque inondation, ils doivent être laissés libres de tout aménagement susceptible de subir des dégradations du fait d'une inondation ou de constituer un obstacle aux écoulements. On préconise une marge de recul de 10 à 30 mètres pour les constructions nouvelles par rapport aux axes de ruissellement naturels. Pour être sécuritaire, on considère ici une bande d'une largeur de 30 mètres de part et d'autre des axes de ruissellement identifiés en phase 1 : cette bande constitue le fond de vallon inondable. On distingue deux cas :

Cas n°1 : Lorsqu'une dent creuse est située sur un axe de ruissellement ou dans la grande majorité de sa superficie dans le fond de vallon inondable, le contexte est considéré comme **très défavorable à l'urbanisation du fait du risque inondation**. En effet, la dent creuse permet la continuité de l'axe de ruissellement et de l'écoulement, et son urbanisation perturberait l'écoulement avec un risque d'inondation.

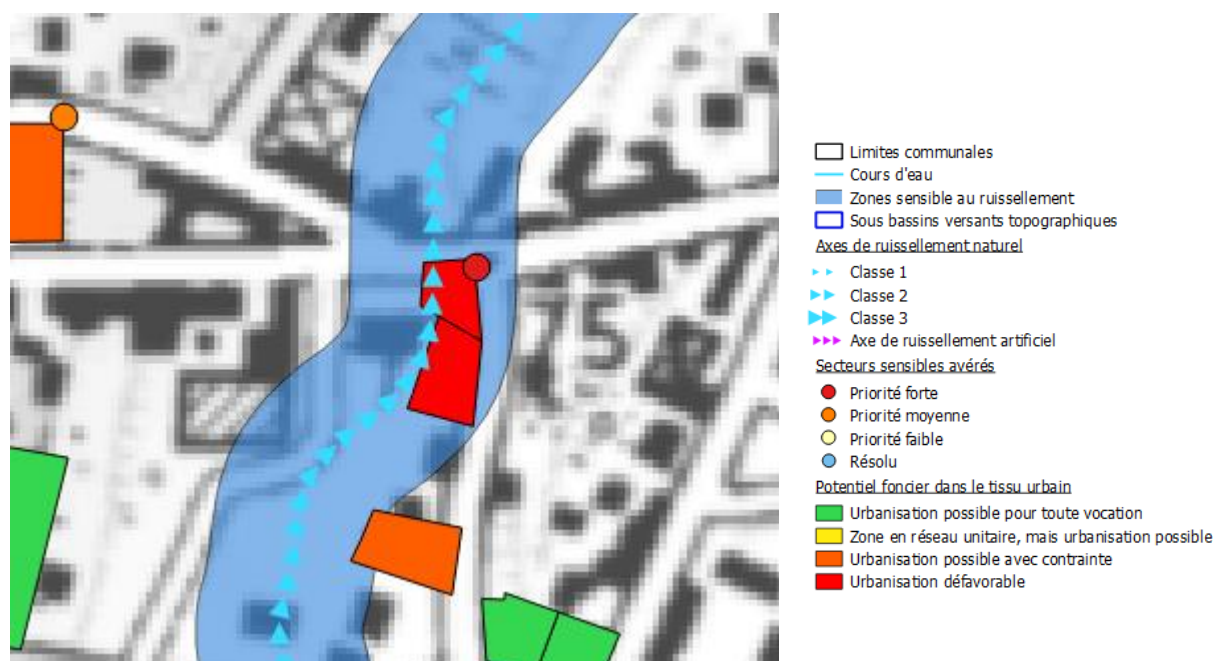


Figure 1 : Exemples d'une dent creuse située sur un axe de ruissellement naturel

Cas n°2 : Si une dent creuse est située en bordure du fond de vallon inondable, ou si sa superficie est suffisamment grande pour que l'urbanisation puisse être adaptée à la présence de l'axe de ruissellement (réduction de la vulnérabilité, construction de part et d'autre de l'axe et orientation des eaux pluviales vers les axes de ruissellement), **l'urbanisation est considérée comme possible avec certaines contraintes.**

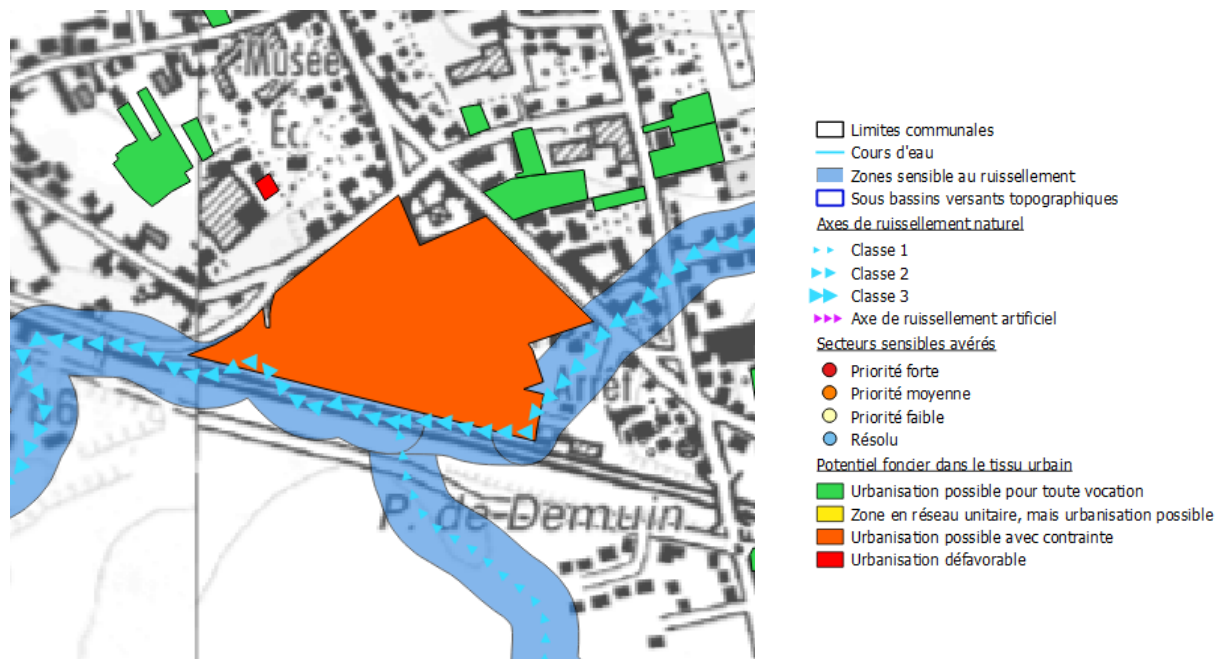


Figure 2 : Exemple de dent creuse de grande superficie située en partie sur un axe de ruissellement

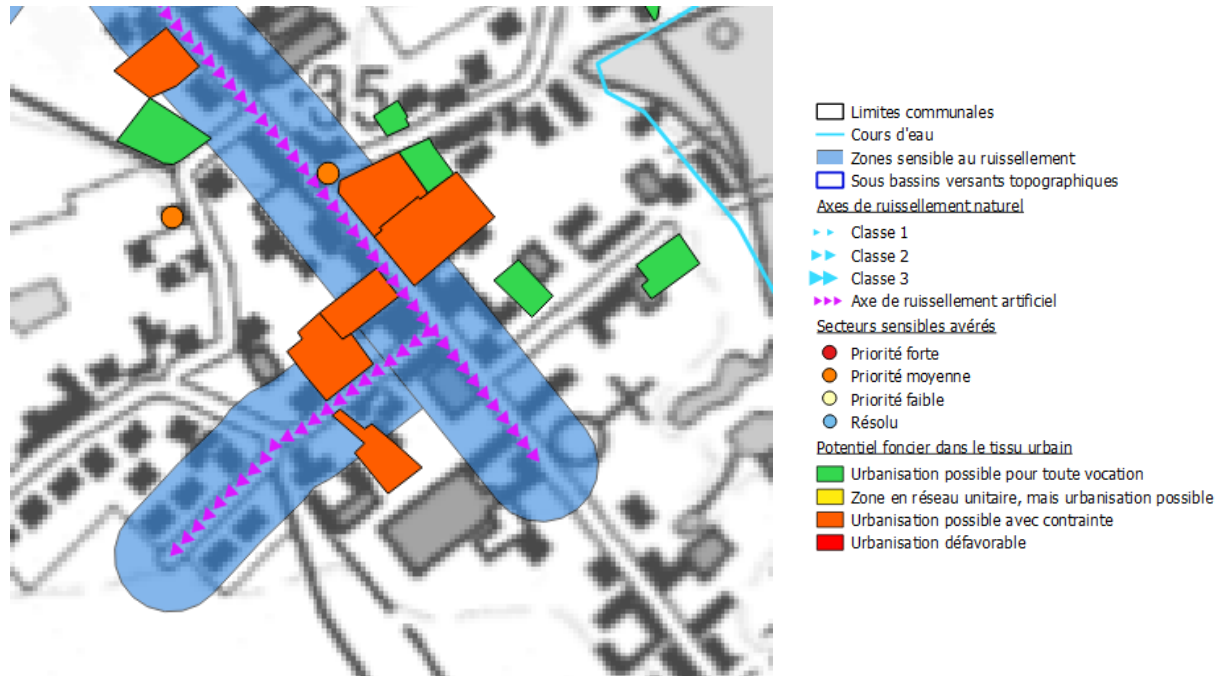


Figure 3 : Exemple de dents creuses situées en bordure de zone sensible au ruissellement

2.1.2. Position par rapport aux désordres actuels

La dent creuse est classée comme « **urbanisation possible avec contrainte** » dans le cas où elle est située à proximité de désordres actuels, qu'elle est dans un contexte similaire et qu'elle risquerait d'être également touchée par les désordres.

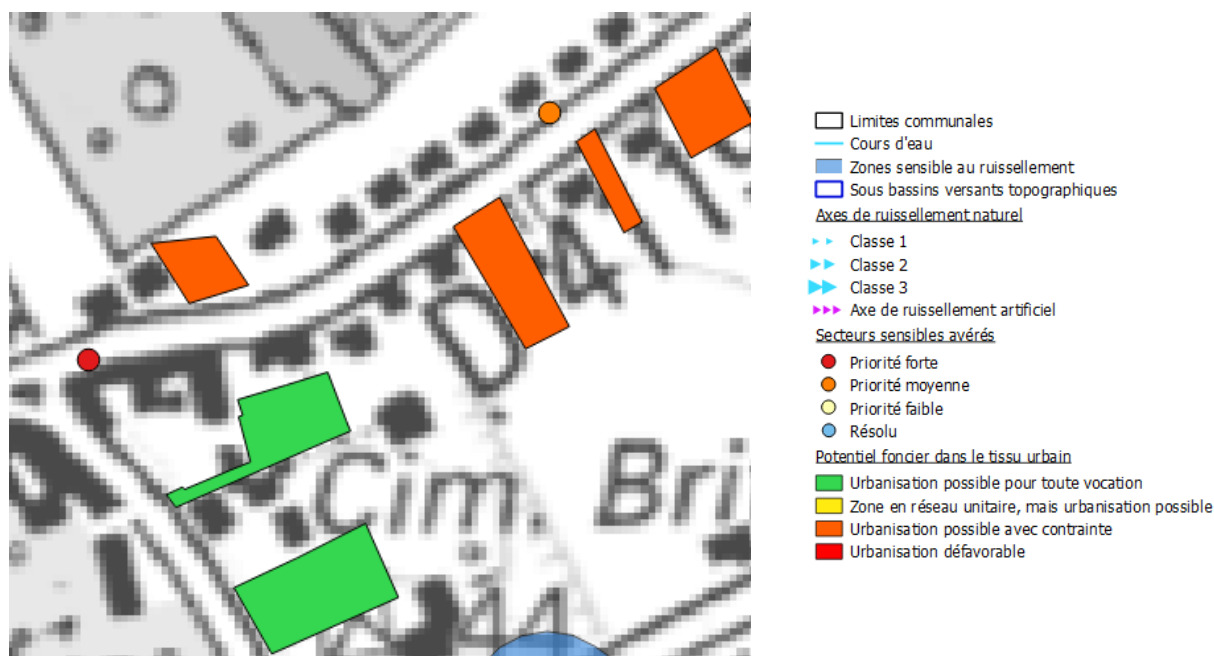


Figure 4 : Exemple de dents creuses situées à proximité de dysfonctionnements

2.1.3. Secteur assaini par un réseau unitaire

Les communes de Marcelcave et de Sailly-le-Sec sont équipées d'un réseau d'assainissement unitaire. Les dents creuses de ces communes qui ne sont pas soumises à des contraintes particulières (axe de ruissellement ou dysfonctionnement) sont classées en « **zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible** ». Cette catégorie autorise les projets de construction en contrepartie d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle permettant de ne pas rejeter d'eaux pluviales au réseau unitaire. **Des règles particulières de gestion des eaux pluviales pour les projets d'aménagement devront être établies pour ces communes.**

2.1.4. Superficie de la parcelle

La superficie de la parcelle peut également être un facteur limitant pour la gestion des eaux pluviales. En effet, pour que la gestion à la parcelle des eaux pluviales puisse être mise en œuvre facilement, deux tiers de la parcelle doit être en espace vert ou non imperméabilisé pour permettre l'infiltration.

Si on considère qu'une habitation a une superficie de toitures de 100 m², une parcelle doit donc avoir une superficie minimum de 300 m².

La superficie est un facteur particulièrement important pour les parcelles soumises par ailleurs à des contraintes (axe de ruissellement ou dysfonctionnement). Les parcelles étant identifiées comme « urbanisation possible avec contrainte » et ayant une superficie inférieure à 300 m² sont des parcelles pour lesquelles l'urbanisation est défavorable.

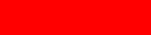
2.2. Classification des secteurs d'urbanisation future

2.2.1. Classification des dents creuses

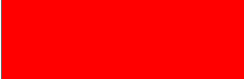
Un recensement du potentiel foncier dans le tissu urbain a été réalisé par la CC du Val de Somme.

En termes de gestion des eaux pluviales, l'impact de l'urbanisation des dents creuses est évalué en termes de vulnérabilité des aménagements et d'impacts sur les dysfonctionnements actuels.

La classification des dents creuses est établie en plusieurs catégories :

	Urbanisation possible pour toute vocation, sans contrainte particulière
	Secteur assaini en unitaire mais urbanisation possible
	Enjeu eaux pluviales à prendre en compte mais urbanisation possible s'il est pris en compte
	Urbanisation défavorable car enjeu eaux pluviales très important

Les dents creuses qui ne sont pas concernées par ces critères sont considérées comme urbanisable pour toute vocation, sans contrainte particulière en matière de gestion des eaux pluviales, à condition de respecter les objectifs de gestion des eaux pluviales définis en phase 1 : privilégier la gestion des eaux à la parcelle, limiter les surfaces imperméabilisées, etc.

		Position par rapport aux axes de ruissellement		
		Sur un axe de ruissellement	A proximité d'un axe de ruissellement ou grande superficie de parcelle	Pas concerné par un axe de ruissellement
Position par rapport aux désordres actuels	A proximité d'un dysfonctionnement			
	En amont d'un dysfonctionnement			
	Pas concerné par un dysfonctionnement			

Si la superficie d'une parcelle orange est inférieure à 300 m² :



Si la parcelle est située en secteur assaini par un réseau unitaire :



Tableau 1 : Classification des dents creuses

Les dents creuses concernées par des contraintes liées à la gestion des eaux pluviales pourront être urbanisées à condition d'adapter l'urbanisme à la vulnérabilité et de limiter leur impact sur l'aval.

Une série de cartes illustrant la classification des dents creuses par commune est présentée en annexe. Les différentes cartes réalisées sont représentées sur la figure ci-dessous.

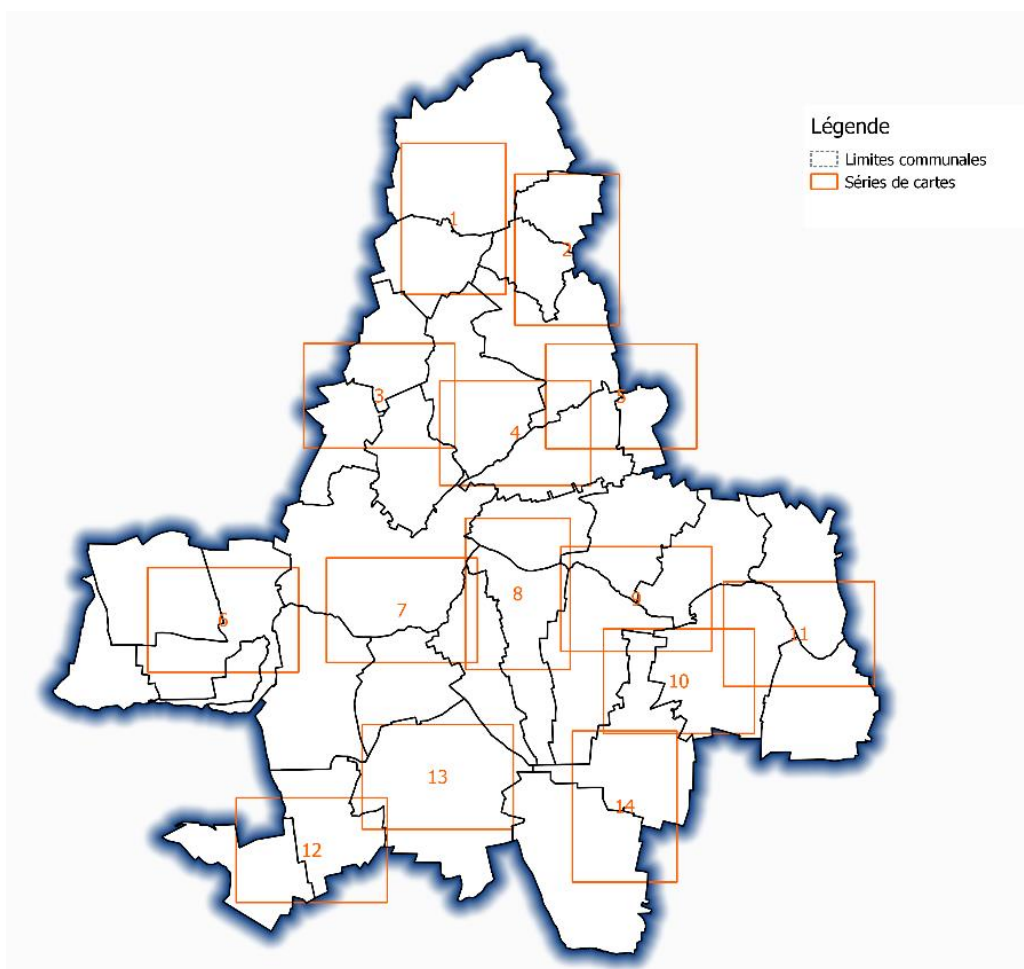


Figure 5 : Série de cartes réalisée pour la classification des dents creuses

2.2.2. Classification des secteurs potentiels d'OAP

La classification des secteurs potentiels d'OAP a été réalisée en 4 catégories en cohérence avec les classifications réalisées par Audiccé :

- **Absence d'enjeux particuliers** : en l'absence de contraintes ;
- **Impact faible** : les secteurs d'OAP situés dans des zones assainies en unitaire, ou concernés par une contrainte qui peut être facilement prise en compte dans l'aménagement du projet ;
- **Impact modéré** : les secteurs concernés par plusieurs contraintes, pour lesquels une prise en compte des enjeux liés aux eaux pluviales est nécessaire pour pouvoir urbaniser en limitant le risque ;
- **Impact fort** : le site est particulièrement sensible par rapport au critère eaux pluviales et ruissellement. Le site est par exemple traversé par un axe de ruissellement.

Une série de cartes illustrant la classification des secteurs potentiels d'OAP par commune est présentée en annexe.

Phase 2 : Définitions d'orientations de
gestion - Classification des dents creuses

Commune de Aubigny

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

- ▶▶ Classe 1
- ▶▶ Classe 2
- ▶▶ Classe 3
- ▶▶ Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

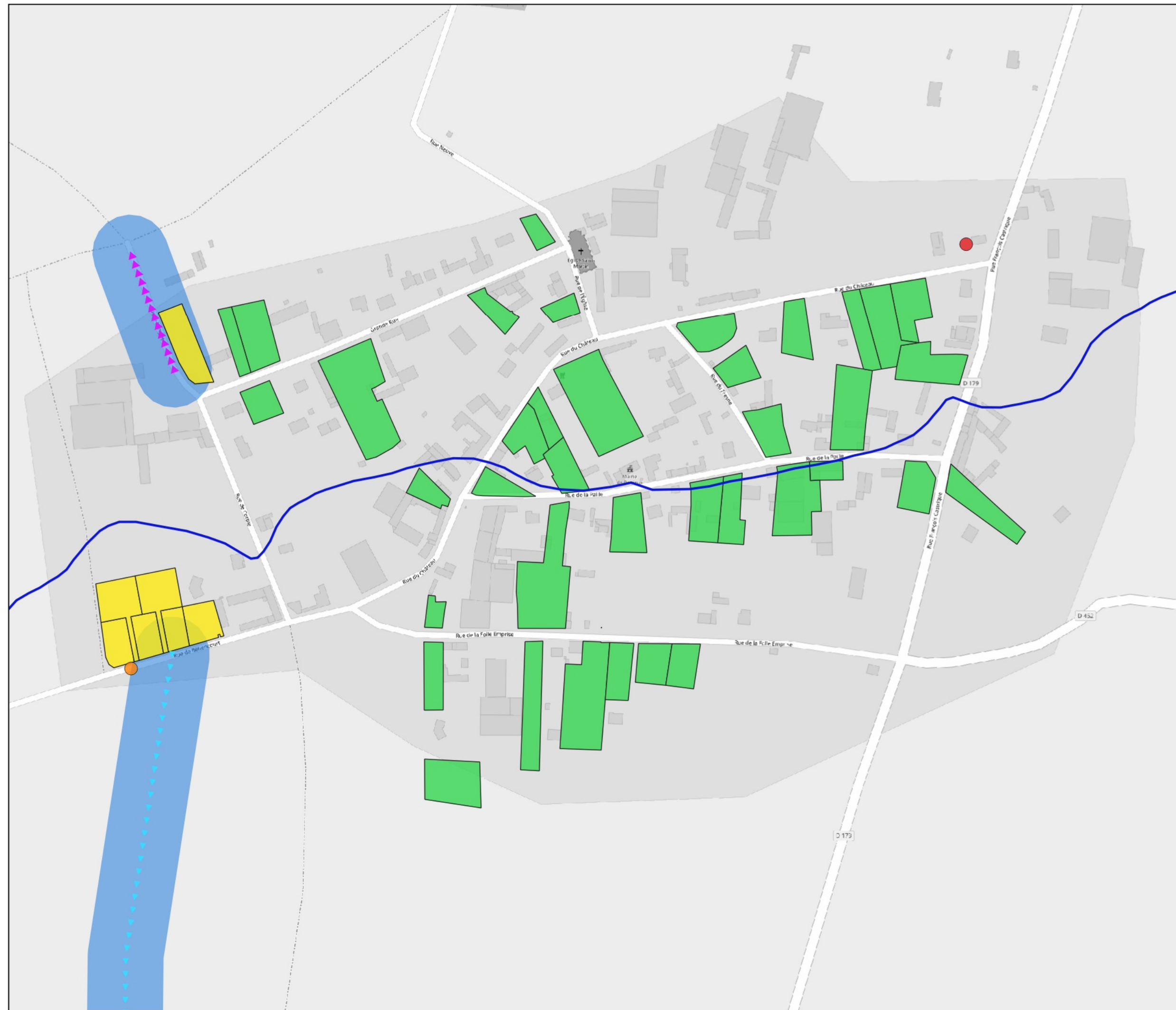
- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable

N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018



Phase 2 : Définitions d'orientations de
gestion - Classification des dents creuses

Commune de Bonnay

- Limites communales
 - Cours d'eau
 - Zone sensible au ruissellement
 - Sous bassins versants topographiques
- Axes de ruissellement naturel
- ▶▶ Classe 1
 - ▶▶ Classe 2
 - ▶▶ Classe 3
 - ▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Désordres constatés
- Priorité forte
 - Priorité moyenne
 - Priorité faible
 - Résolu
- Potentiel foncier dans le tissu urbain
- Urbanisation possible pour toute vocation
 - Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
 - Urbanisation possible avec contrainte
 - Urbanisation défavorable

N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de
gestion - Classification des dents creuses

Commune de Bresle

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

- Classe 1
- Classe 2
- Classe 3
- Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

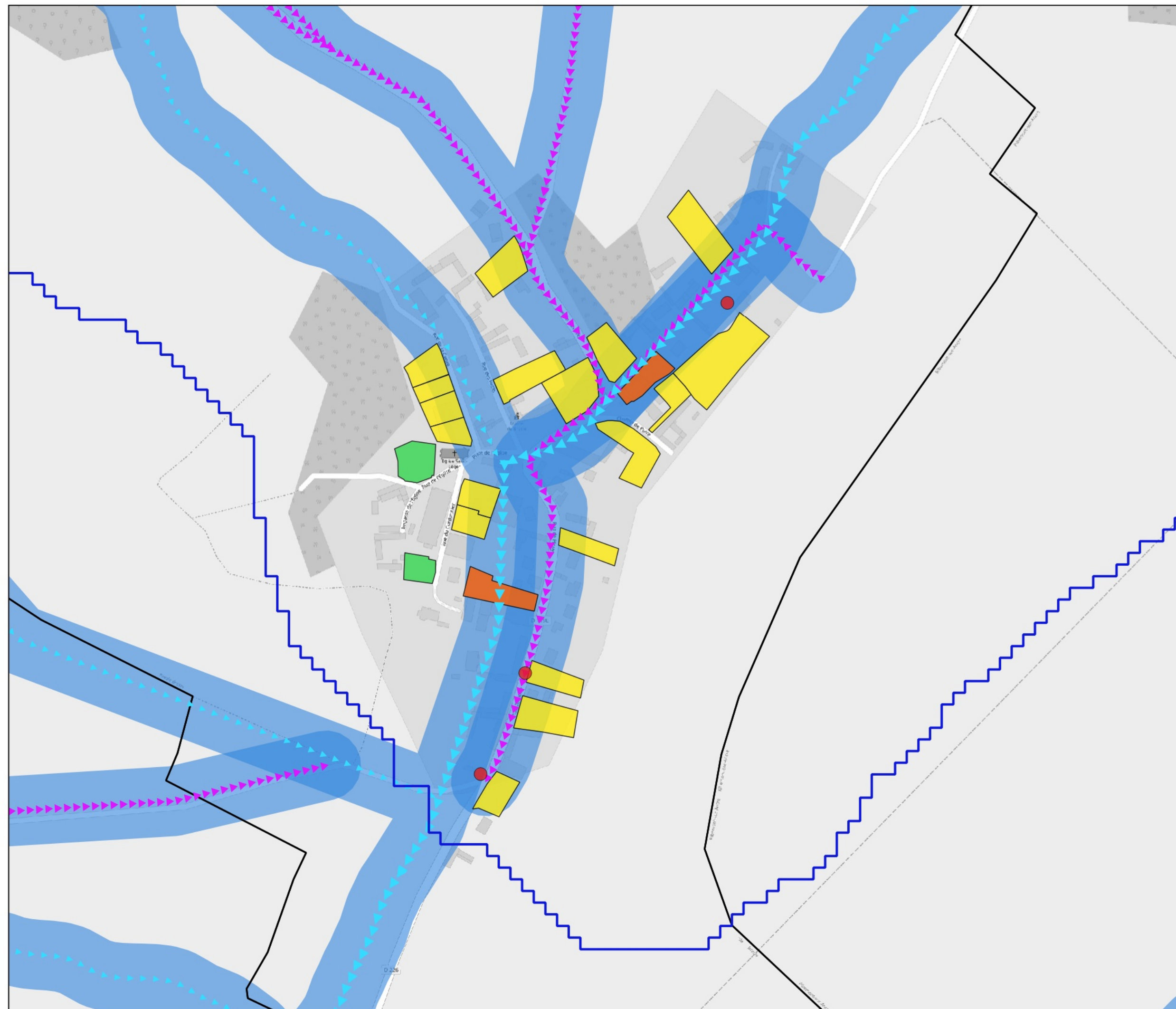
- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable

N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018



Phase 2 : Définitions d'orientations de gestion - Classification des dents creuses

Commune de Bussy-les-Daours

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

- ▶▶ Classe 1
- ▶▶ Classe 2
- ▶▶ Classe 3
- ▶▶ Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable

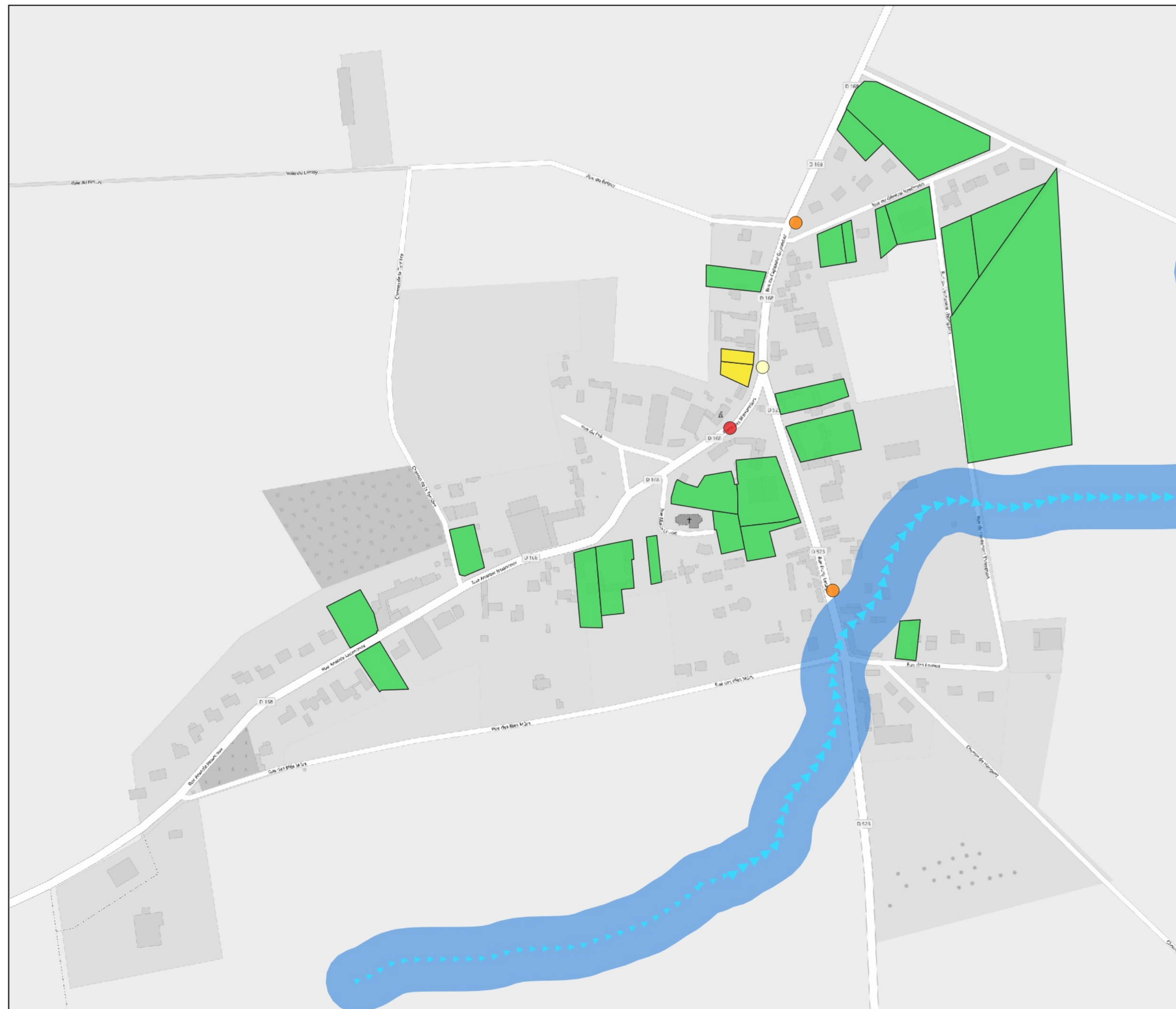
N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de gestion - Classification des dents creuses

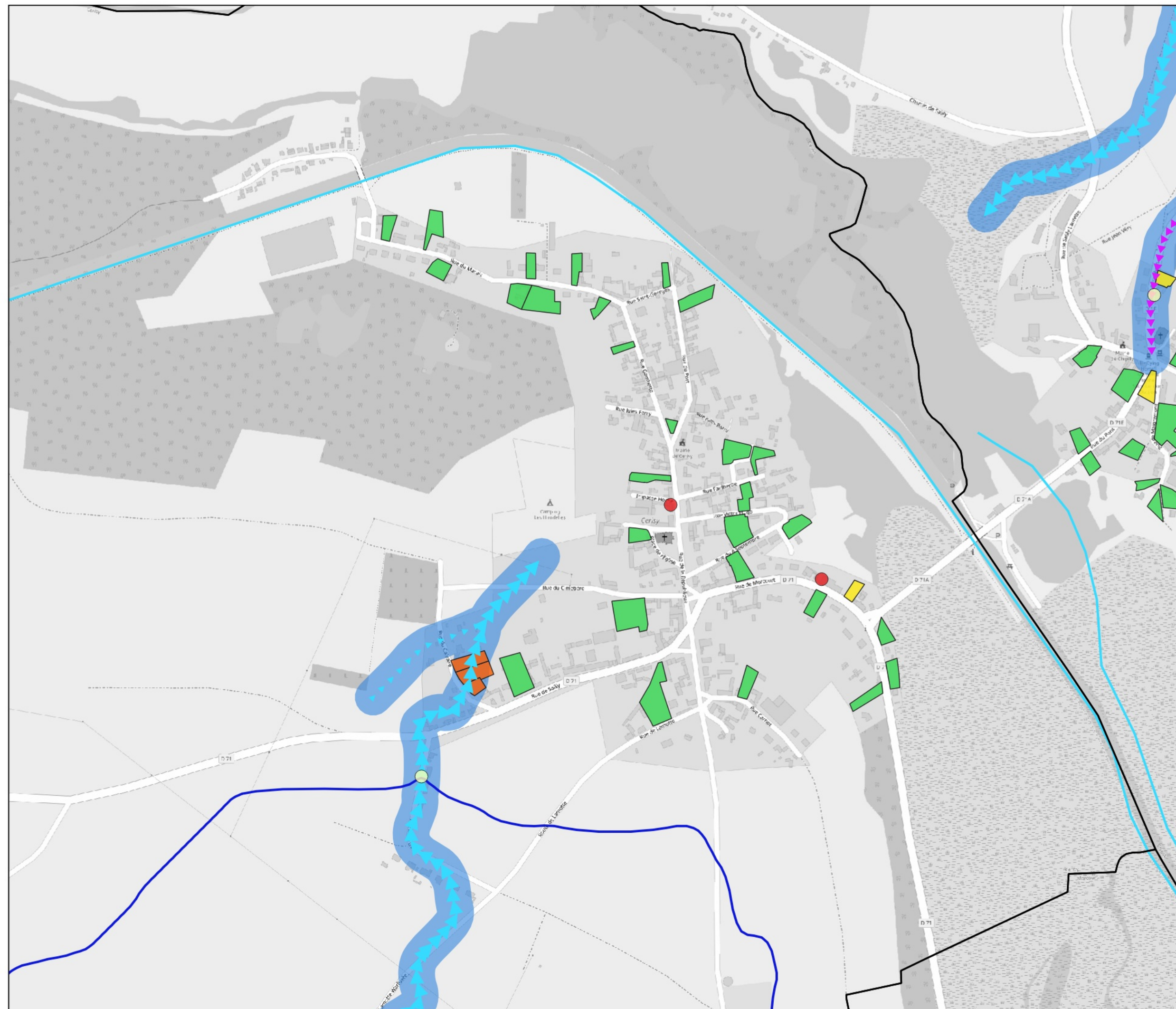
Commune de Cachy

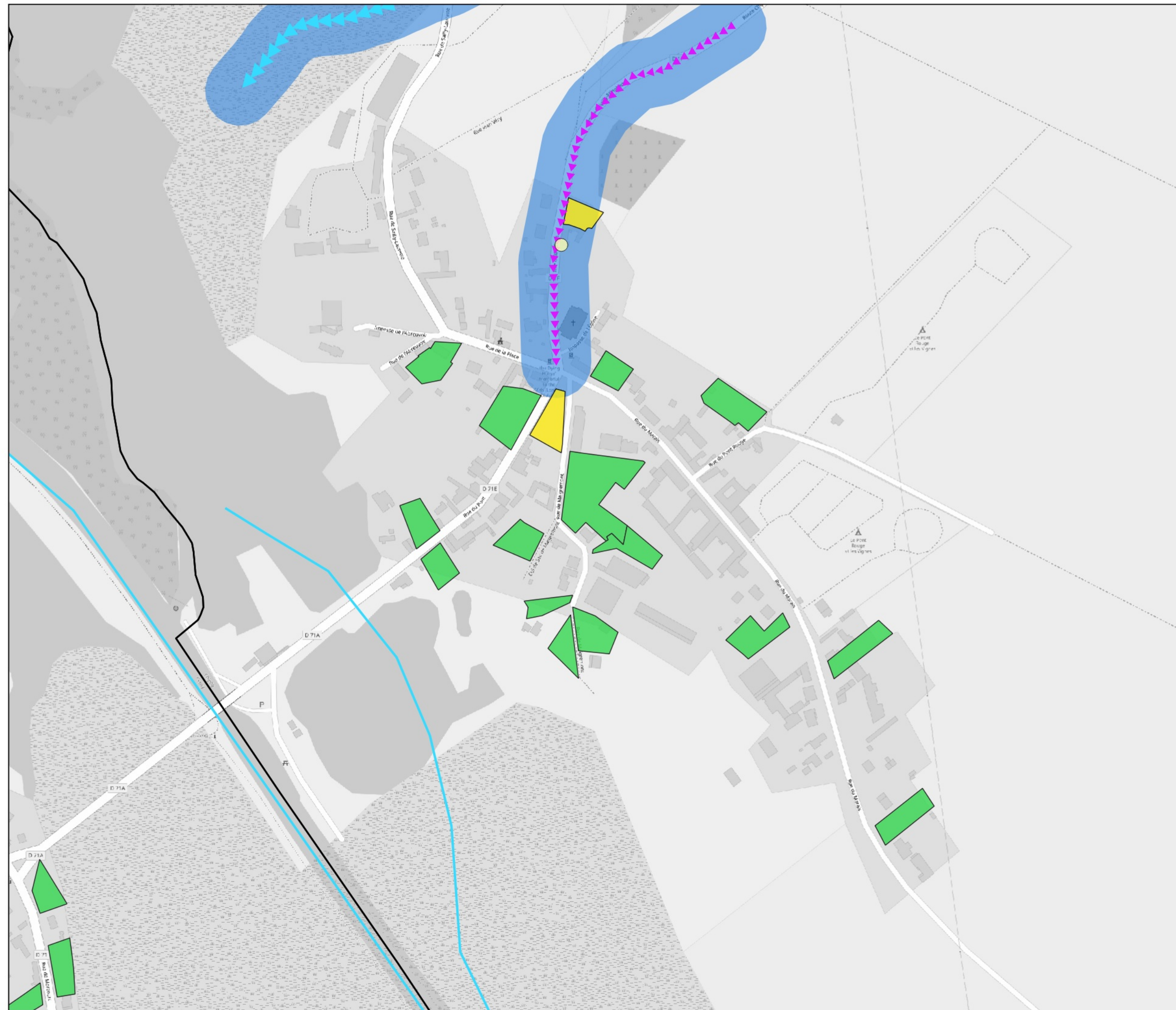
- ▬ Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- ▭ Sous bassins versants topographiques
- Axes de ruissellement naturel
- ▶▶ Classe 1
- ▶▶ Classe 2
- ▶▶ Classe 3
- ▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Désordres constatés
- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu
- Potentiel foncier dans le tissu urbain
- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable



N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018





Phase 2 : Définitions d'orientations de gestion - Classification des dents creuses

Commune de Corbie

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

- Classe 1
- Classe 2
- Classe 3
- Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable

N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de
gestion - Classification des dents creuses

Commune de Daours

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

- ▶▶ Classe 1
- ▶▶ Classe 2
- ▶▶ Classe 3
- ▶▶ Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable

N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de gestion - Classification des dents creuses

Commune de Fouilloy

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

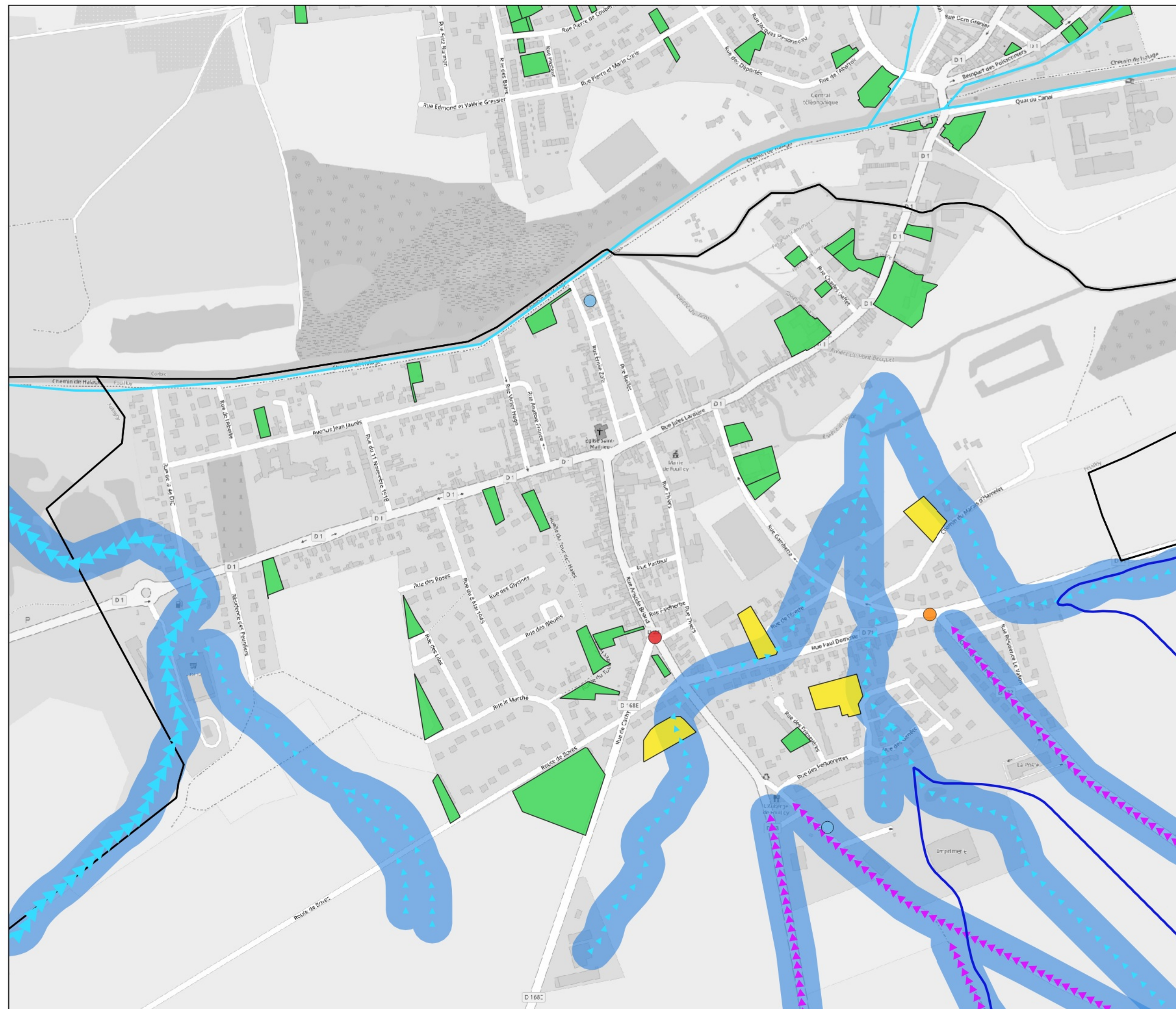
- Classe 1
- Classe 2
- Classe 3
- Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable



Phase 2 : Définitions d'orientations de
gestion - Classification des dents creuses

Commune de Franvillers

- ▬ Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- ▭ Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

- ▶▶ Classe 1
- ▶▶ Classe 2
- ▶▶ Classe 3
- ▶▶ Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable

N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de gestion - Classification des dents creuses

Commune de Gentelles

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques
- Axes de ruissellement naturel
 - ▶▶ Classe 1
 - ▶▶ Classe 2
 - ▶▶ Classe 3
 - ▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Désordres constatés
 - Priorité forte
 - Priorité moyenne
 - Priorité faible
 - Résolu
- Potentiel foncier dans le tissu urbain
 - Urbanisation possible pour toute vocation
 - Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
 - Urbanisation possible avec contrainte
 - Urbanisation défavorable

N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de gestion - Classification des dents creuses

Commune de Hamet

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques
- Axes de ruissellement naturel
 - Classe 1
 - Classe 2
 - Classe 3
 - Axe de ruissellement artificiel
- Désordres constatés
 - Priorité forte
 - Priorité moyenne
 - Priorité faible
 - Résolu
- Potentiel foncier dans le tissu urbain
 - Urbanisation possible pour toute vocation
 - Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
 - Urbanisation possible avec contrainte
 - Urbanisation défavorable

N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de gestion - Classification des dents creuses

Commune de Heilly

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques
- Axes de ruissellement naturel
 - ▶▶ Classe 1
 - ▶▶ Classe 2
 - ▶▶ Classe 3
 - ▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Désordres constatés
 - Priorité forte
 - Priorité moyenne
 - Priorité faible
 - Résolu
- Potentiel foncier dans le tissu urbain
 - Urbanisation possible pour toute vocation
 - Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
 - Urbanisation possible avec contrainte
 - Urbanisation défavorable

N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de
gestion - Classification des dents creuses

Commune de Hénencourt

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

- ▶▶ Classe 1
- ▶▶ Classe 2
- ▶▶ Classe 3
- ▶▶ Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable

N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de
gestion - Classification des dents creuses

Commune de Lahoussoye

- ▬ Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- ▭ Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

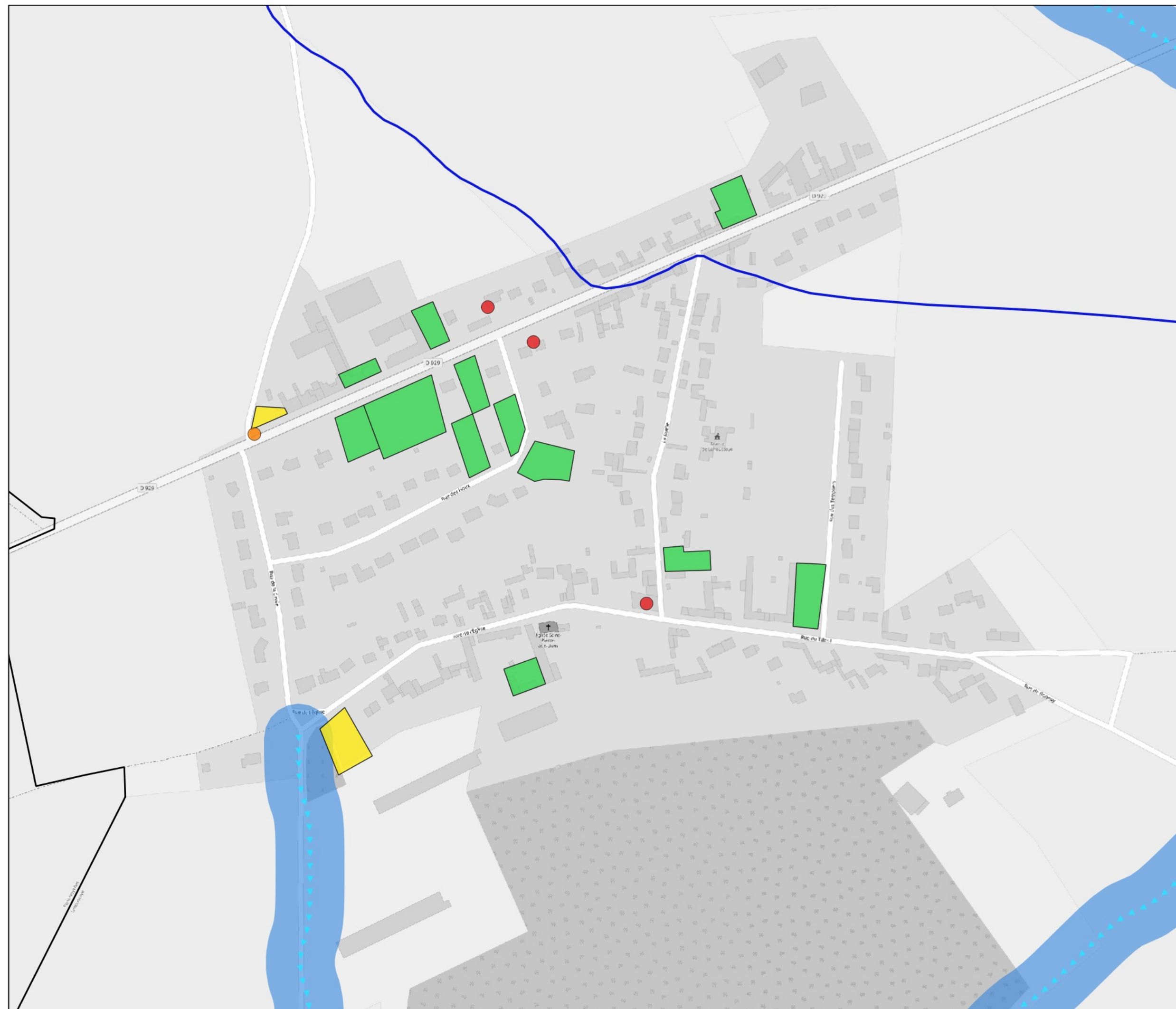
- ▶▶ Classe 1
- ▶▶ Classe 2
- ▶▶ Classe 3
- ▶▶ Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable



N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de
gestion - Classification des dents creuses

**Commune de Lamotte-
Brebère**

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

- ▶▶ Classe 1
- ▶▶ Classe 2
- ▶▶ Classe 3
- ▶▶ Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable



N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de
gestion - Classification des dents creuses

**Commune de Lamotte-
Warfusée**

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

- ▶▶ Classe 1
- ▶▶ Classe 2
- ▶▶ Classe 3
- ▶▶ Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable

N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de
gestion - Classification des dents creuses

Commune de Le Hamel

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

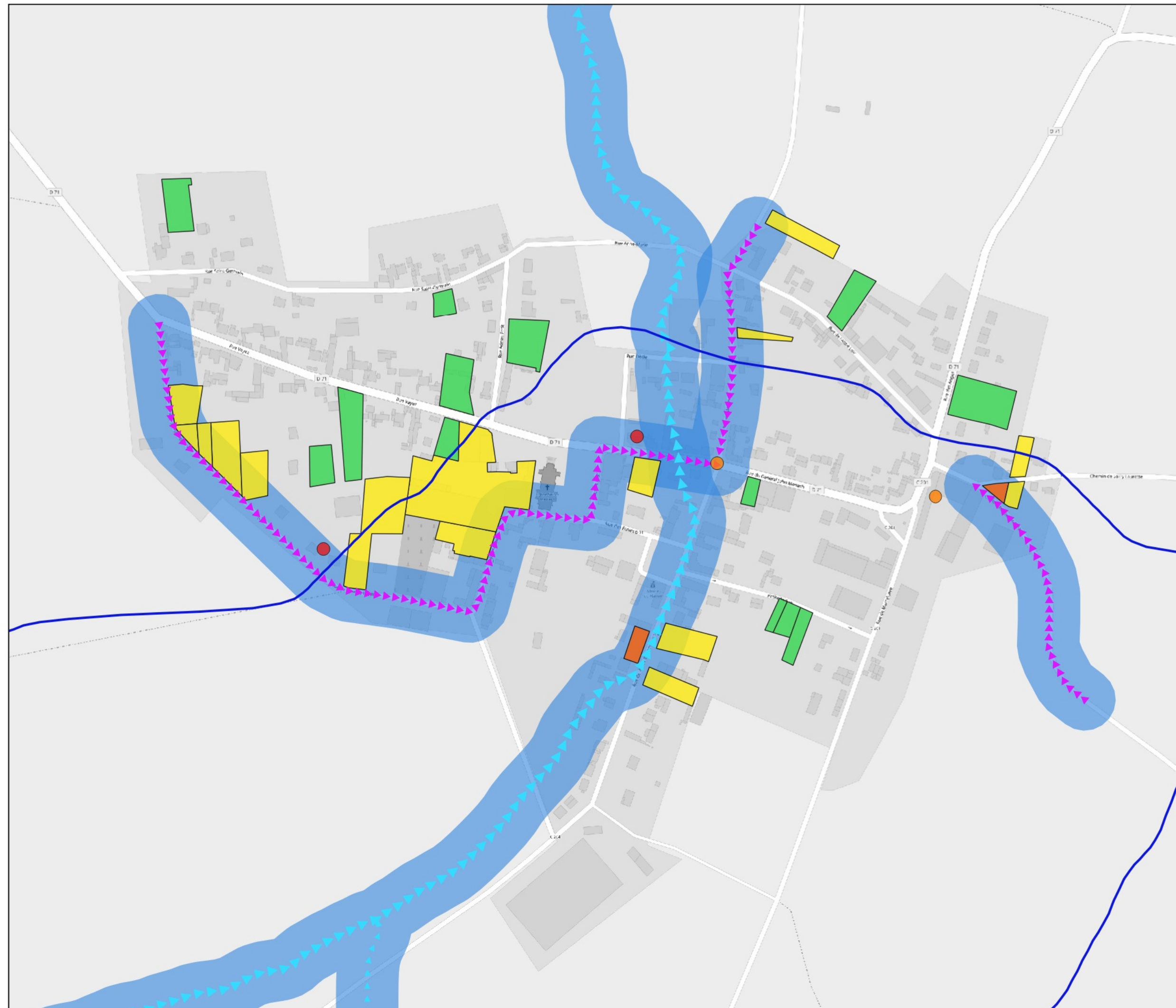
- Classe 1
- Classe 2
- Classe 3
- Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable



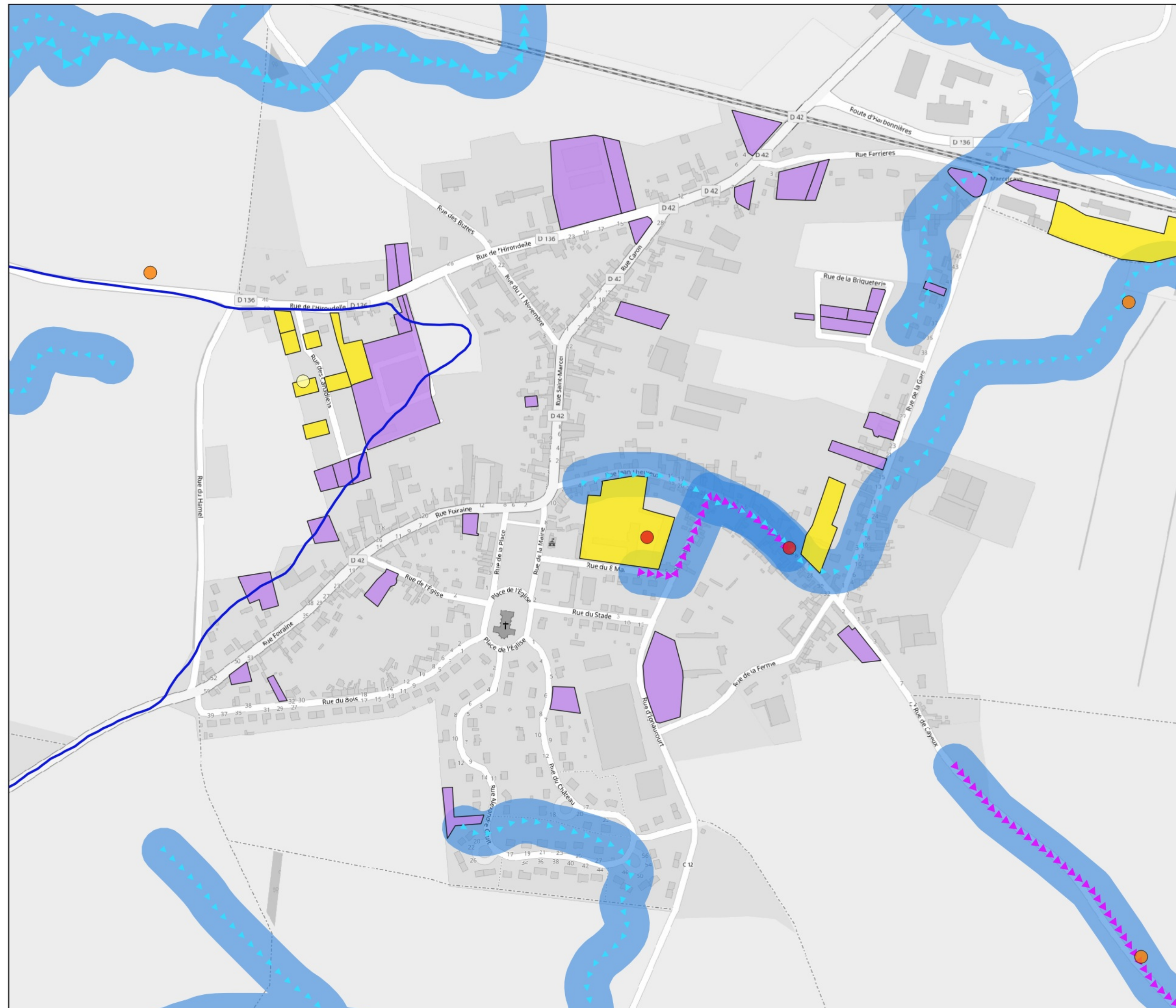
N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de
gestion - Classification des dents creuses

Commune de Marcelcave

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques
- Axes de ruissellement naturel
 - Classe 1
 - Classe 2
 - Classe 3
 - Axe de ruissellement artificiel
- Désordres constatés
 - Priorité forte
 - Priorité moyenne
 - Priorité faible
 - Résolu
- Potentiel foncier dans le tissu urbain
 - Urbanisation possible pour toute vocation
 - Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
 - Urbanisation possible avec contrainte
 - Urbanisation défavorable



N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de gestion - Classification des dents creuses

Commune de Morcourt

- ▬ Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- ▭ Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

- ▶▶ Classe 1
- ▶▶ Classe 2
- ▶▶ Classe 3
- ▶▶ Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable

N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

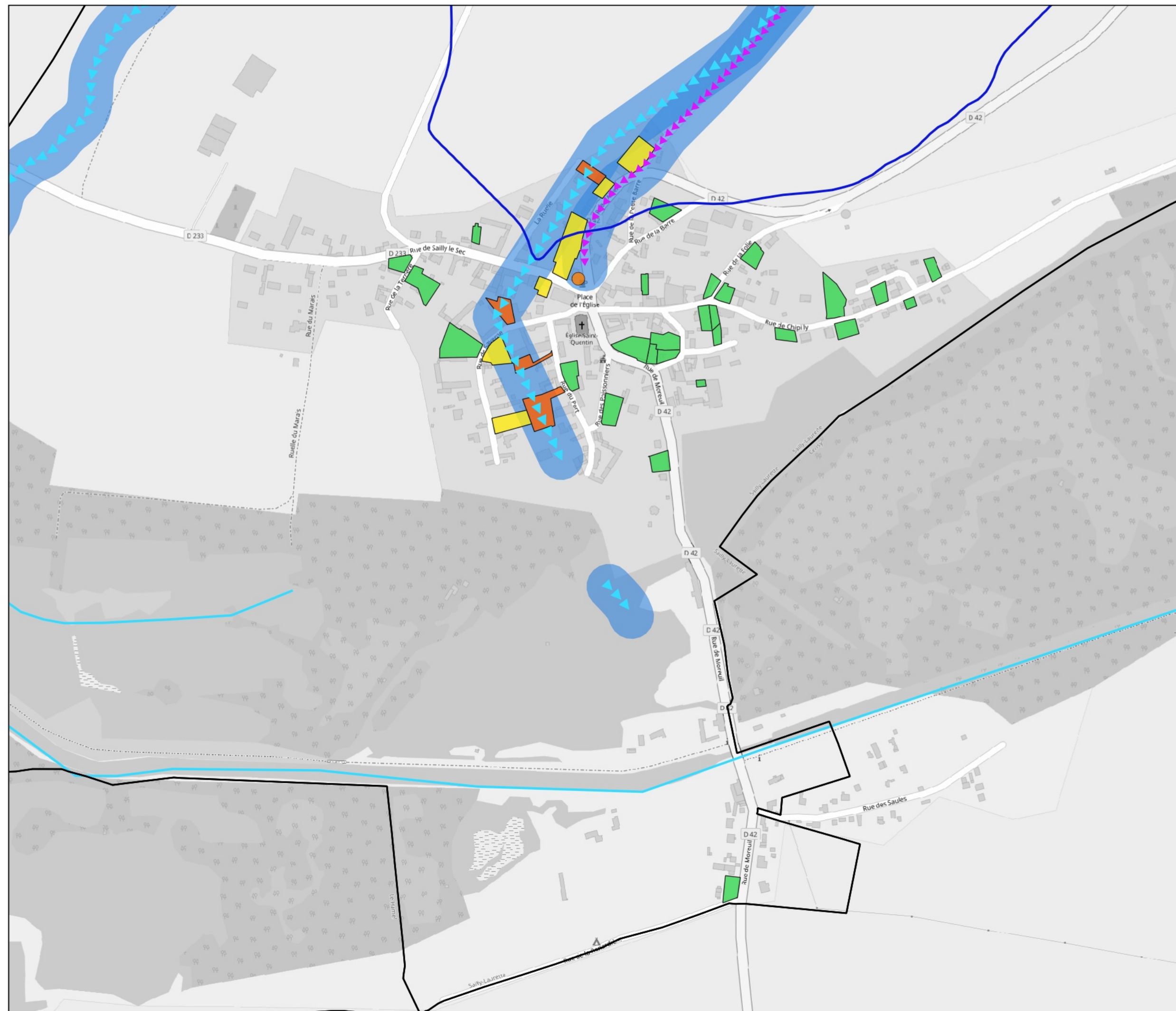
Phase 2 : Définitions d'orientations de
gestion - Classification des dents creuses

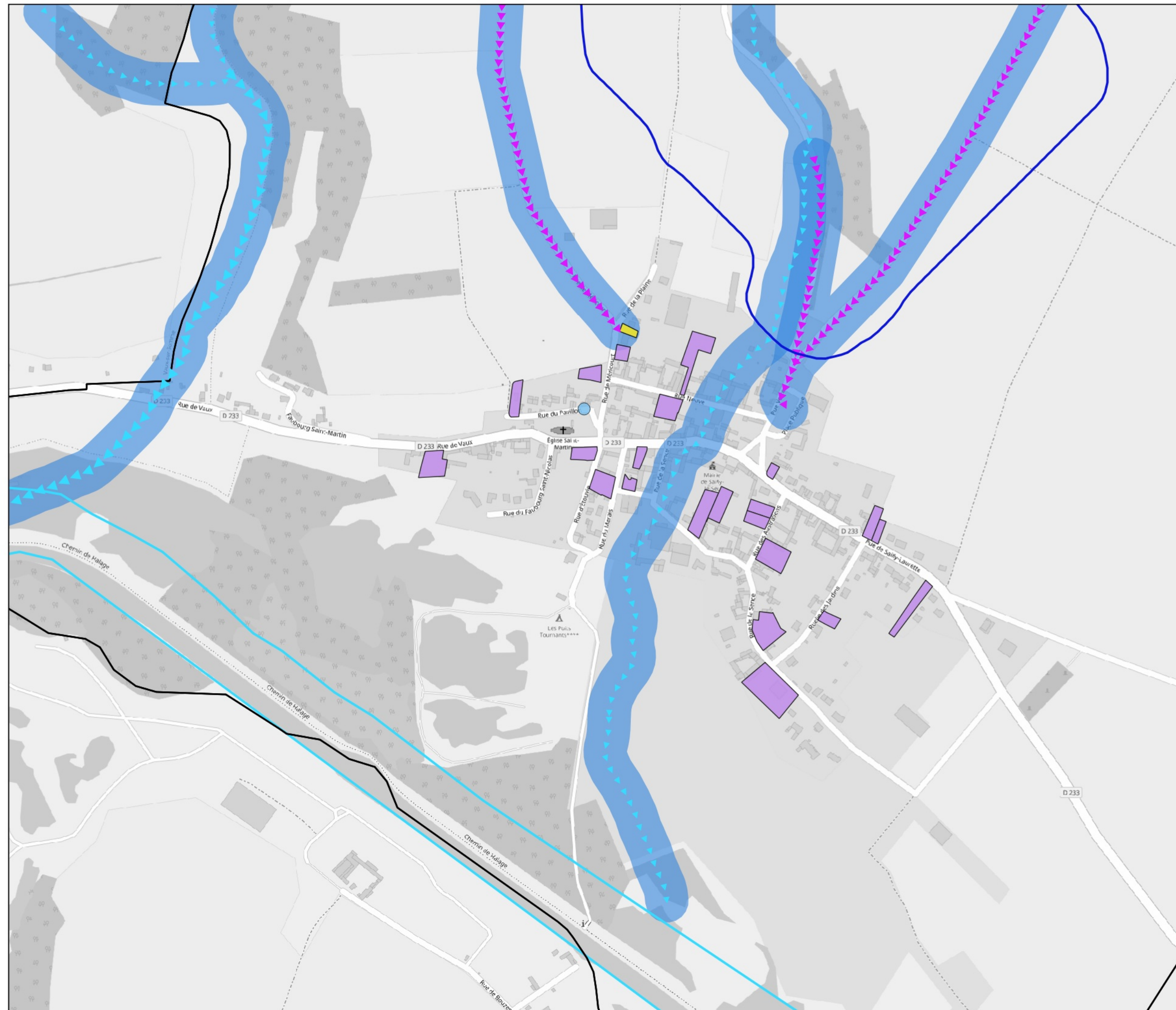
**Commune de Ribemont-
sur-Ancre**

- ▬ Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- ▭ Sous bassins versants topographiques
- Axes de ruissellement naturel
 - ▶▶ Classe 1
 - ▶▶ Classe 2
 - ▶▶ Classe 3
 - ▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Désordres constatés
 - Priorité forte
 - Priorité moyenne
 - Priorité faible
 - Résolu
- Potentiel foncier dans le tissu urbain
 - Urbanisation possible pour toute vocation
 - Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
 - Urbanisation possible avec contrainte
 - Urbanisation défavorable

N
0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018





Phase 2 : Définitions d'orientations de
gestion - Classification des dents creuses

Commune de Treux

- ▬ Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- ▭ Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

- ▶▶ Classe 1
- ▶▶ Classe 2
- ▶▶ Classe 3
- ▶▶ Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable

N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de gestion - Classification des dents creuses

Commune de Vaire-sous-Corbie

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

- ▶▶ Classe 1
- ▶▶ Classe 2
- ▶▶ Classe 3
- ▶▶ Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

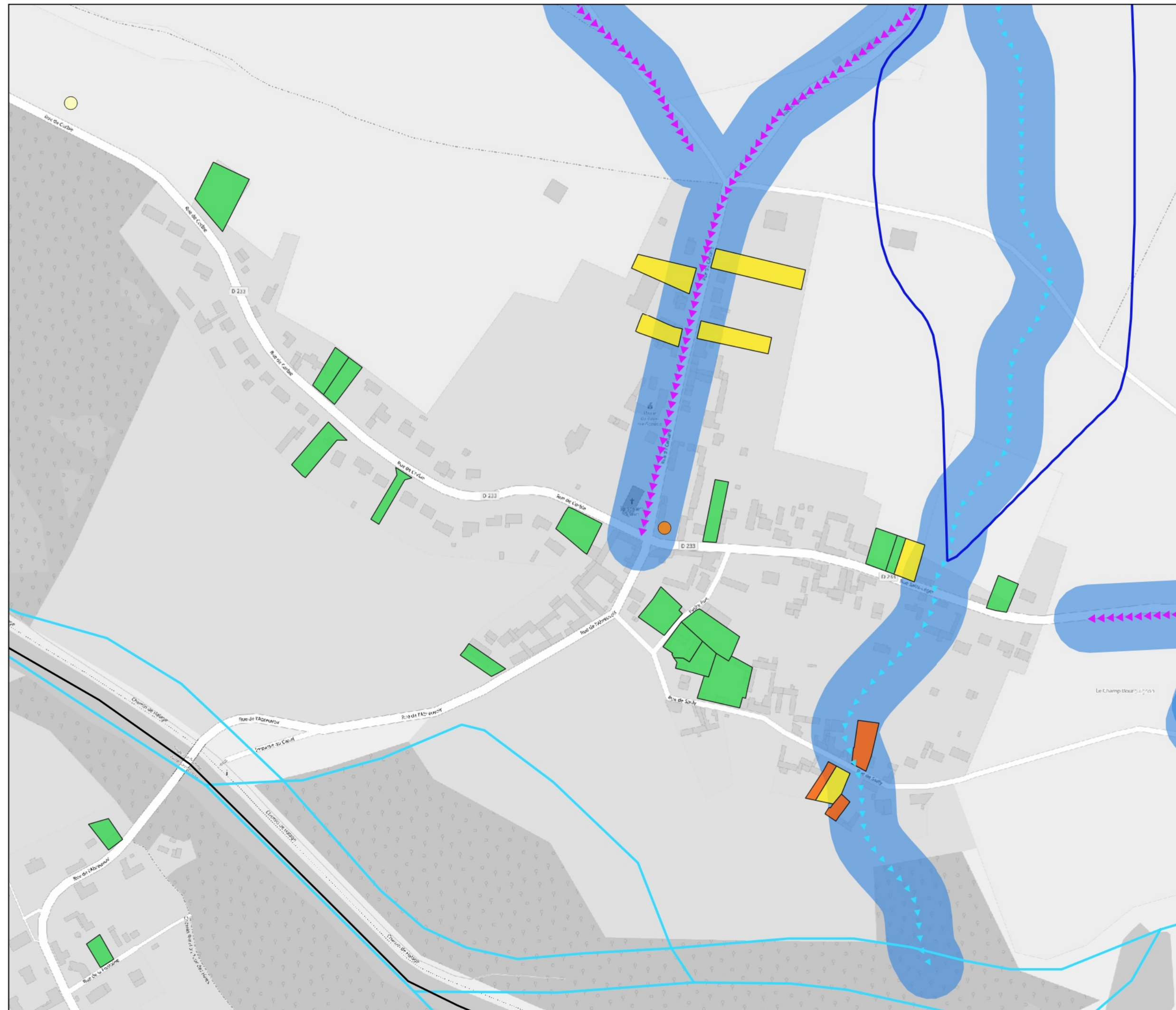
- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable

N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018



Phase 2 : Définitions d'orientations de gestion - Classification des dents creuses

Commune de Vecquemont

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques
- Axes de ruissellement naturel
 - Classe 1
 - Classe 2
 - Classe 3
 - Axe de ruissellement artificiel
- Désordres constatés
 - Priorité forte
 - Priorité moyenne
 - Priorité faible
 - Résolu
- Potentiel foncier dans le tissu urbain
 - Urbanisation possible pour toute vocation
 - Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
 - Urbanisation possible avec contrainte
 - Urbanisation défavorable

N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de
gestion - Classification des dents creuses

**Commune de Villers-
Bretonneux**

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

- ▶▶ Classe 1
- ▶▶ Classe 2
- ▶▶ Classe 3
- ▶▶ Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable

N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2 : Définitions d'orientations de gestion - Classification des dents creuses

Commune de Warloy-Bailion

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone sensible au ruissellement
- Sous bassins versants topographiques

Axes de ruissellement naturel

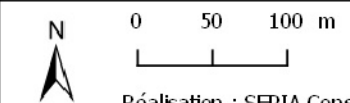
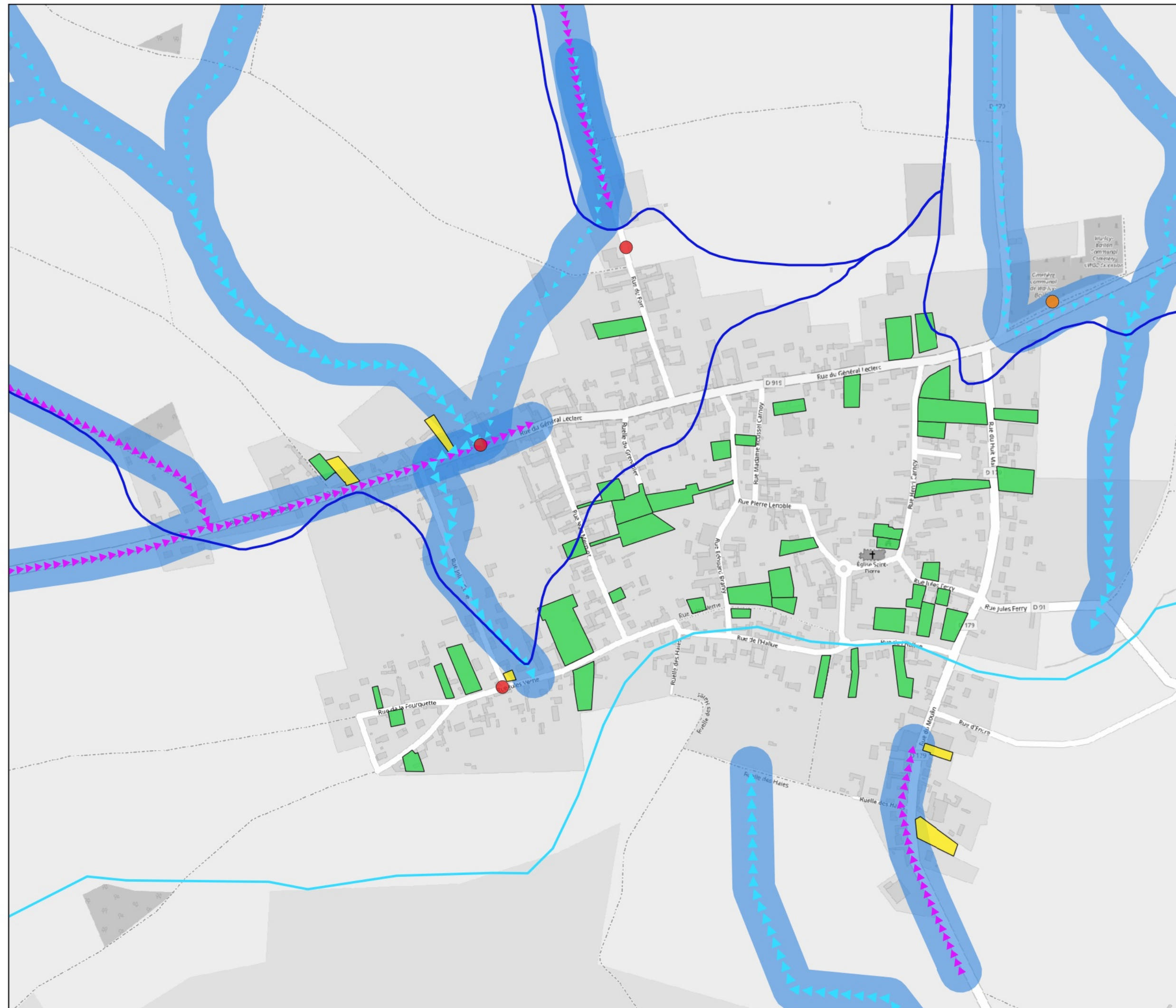
- ▶▶ Classe 1
- ▶▶ Classe 2
- ▶▶ Classe 3
- ▶▶ Axe de ruissellement artificiel

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu

Potentiel foncier dans le tissu urbain

- Urbanisation possible pour toute vocation
- Zone en réseau unitaire, mais urbanisation possible
- Urbanisation possible avec contrainte
- Urbanisation défavorable



Réalisation : SEPIA Conseils - Janvier 2018

Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Aubigny

- Limites communales
 Cours d'eau
▶▶ Axe de ruissellement artificiel
Axes de ruissellement naturel
▶▶ Classe 1
▶▶ Classe 2
▶▶ Classe 3
Désordres constatés
● Priorité forte
● Priorité moyenne
● Priorité faible
● Résolu
 Bassin de collecte du réseau unitaire
Classification des secteurs potentiels d'OAP
 Pas d'impact du ruissellement
 Impact faible
 Impact modéré
 Impact fort



Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Baizieux

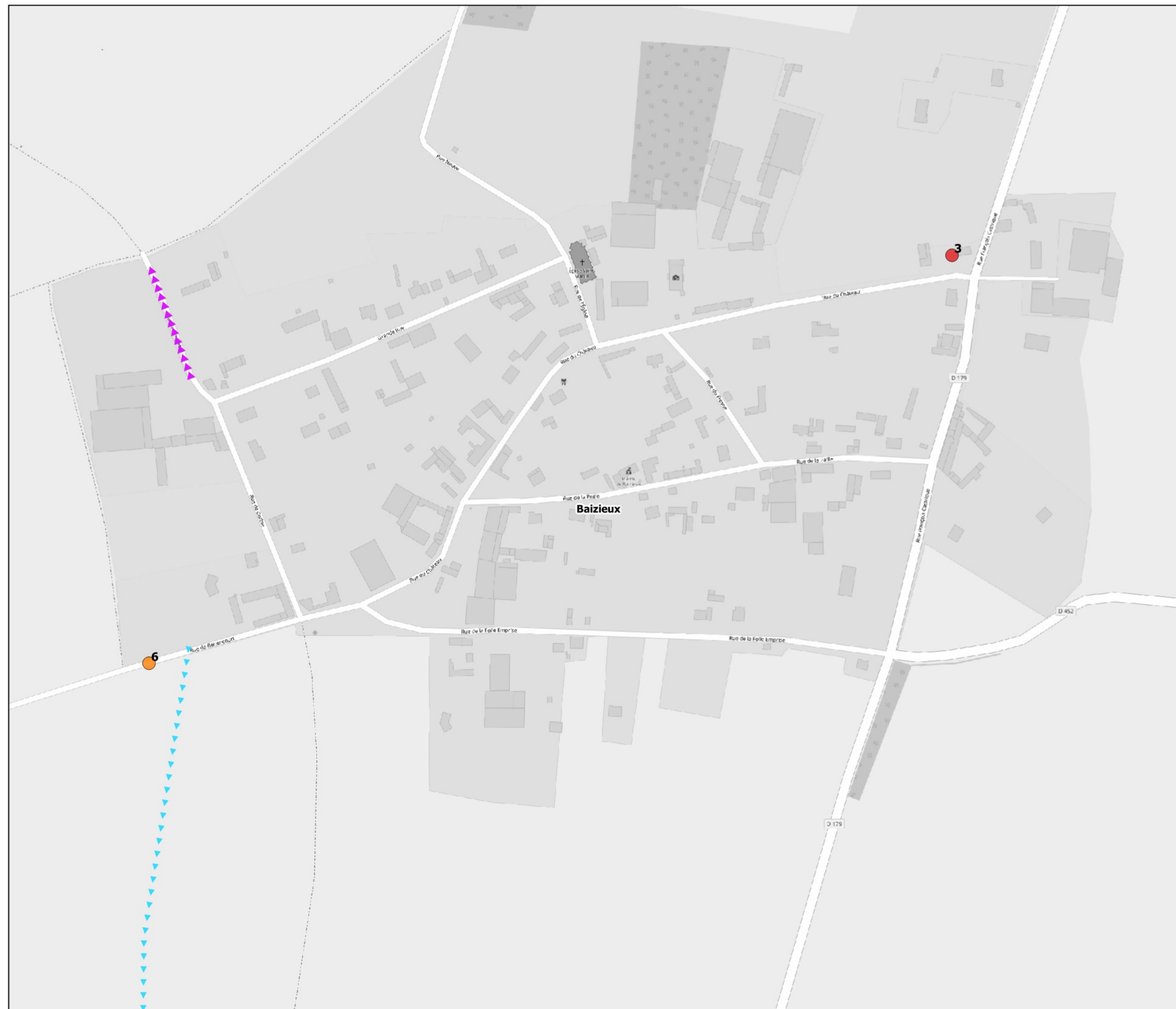
- Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Axes de ruissellement naturel
- ▶▶▶ Classe 1
- ▶▶▶ Classe 2
- ▶▶▶ Classe 3

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu
- Bassin de collecte du réseau unitaire

Classification des secteurs potentiels d'OAP

- Pas d'impact du ruissellement
- Impact faible
- Impact modéré
- Impact fort



Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Bonnay

- Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Axes de ruissellement naturel
 - ▶▶▶ Classe 1
 - ▶▶▶ Classe 2
 - ▶▶▶ Classe 3
- Désordres constatés
 - Priorité forte
 - Priorité moyenne
 - Priorité faible
 - Résolu
 - Bassin de collecte du réseau unitaire
- Classification des secteurs potentiels d'OAP
 - Pas d'impact du ruissellement
 - Impact faible
 - Impact modéré
 - Impact fort



N 0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Octobre 2018

Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Bresle

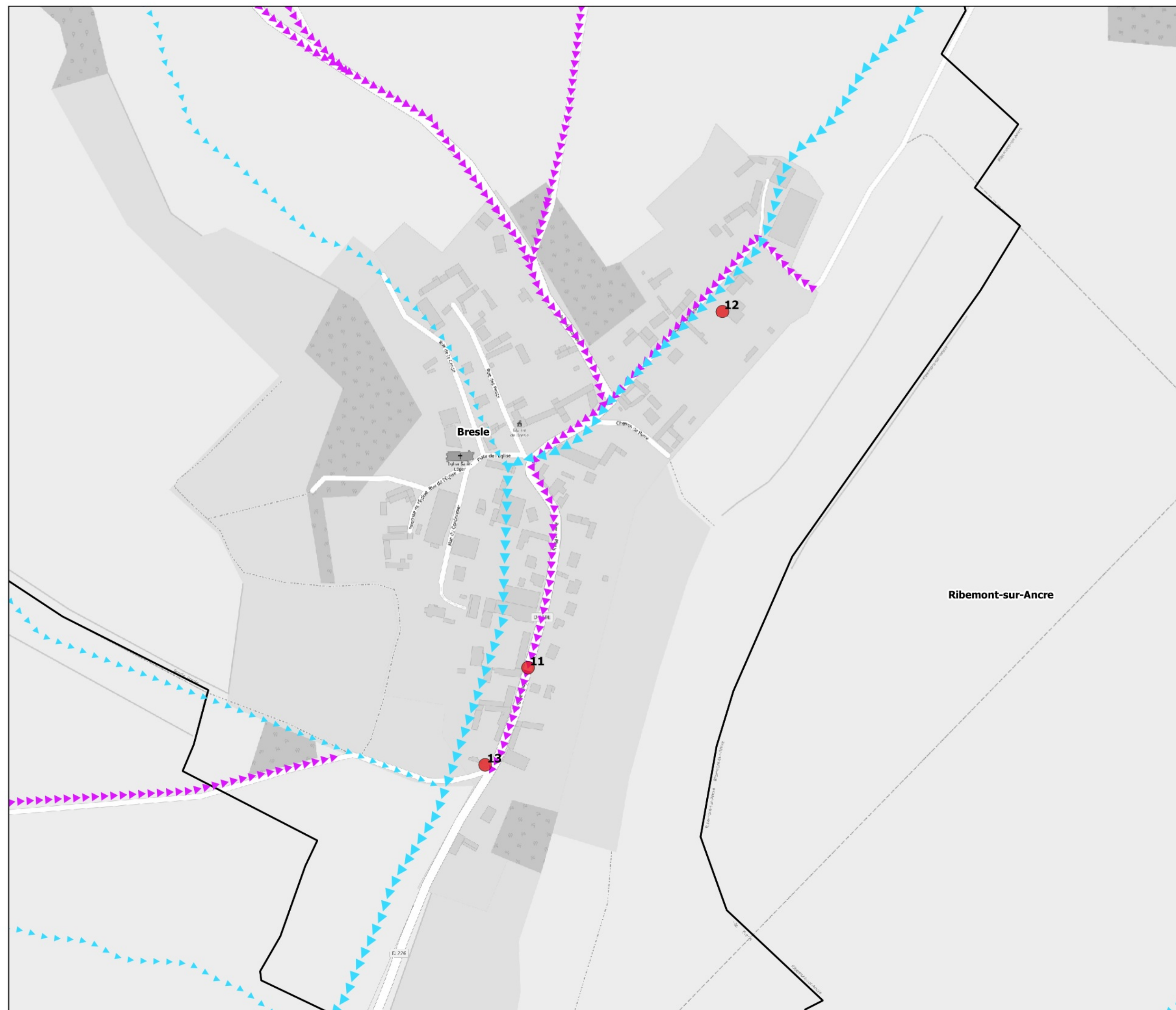
- ▬ Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Axes de ruissellement naturel
 - ▶▶▶ Classe 1
 - ▶▶▶ Classe 2
 - ▶▶▶ Classe 3

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu
- Bassin de collecte du réseau unitaire

Classification des secteurs
potentiels d'OAP

- Pas d'impact du ruissellement
- Impact faible
- Impact modéré
- Impact fort



Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Bussy-les-Daours

- Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel

Axes de ruissellement naturel

- ▶▶▶ Classe 1
- ▶▶▶ Classe 2
- ▶▶▶ Classe 3

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu
- Bassin de collecte du réseau unitaire

Classification des secteurs potentiels d'OAP

- Pas d'impact du ruissellement
- Impact faible
- Impact modéré
- Impact fort







Phase 2

Classification des secteurs potentiels d'OAP vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Cerisy

 Limites communales
 Cours d'eau
 Axe de ruissellement artificiel

Axes de ruissellement naturel

 Classe 1
 Classe 2
 Classe 3

Désordres constatés

 Priorité forte
 Priorité moyenne
 Priorité faible
 Résolu
 Bassin de collecte du réseau unitaire

Classification des secteurs potentiels d'OAP

 Pas d'impact du ruissellement
 Impact faible
 Impact modéré
 Impact fort



0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Octobre 2018








Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Chipilly

- Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Axes de ruissellement naturel
- ▶▶▶ Classe 1
- ▶▶▶ Classe 2
- ▶▶▶ Classe 3

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu
- Bassin de collecte du réseau unitaire

Classification des secteurs
potentiels d'OAP

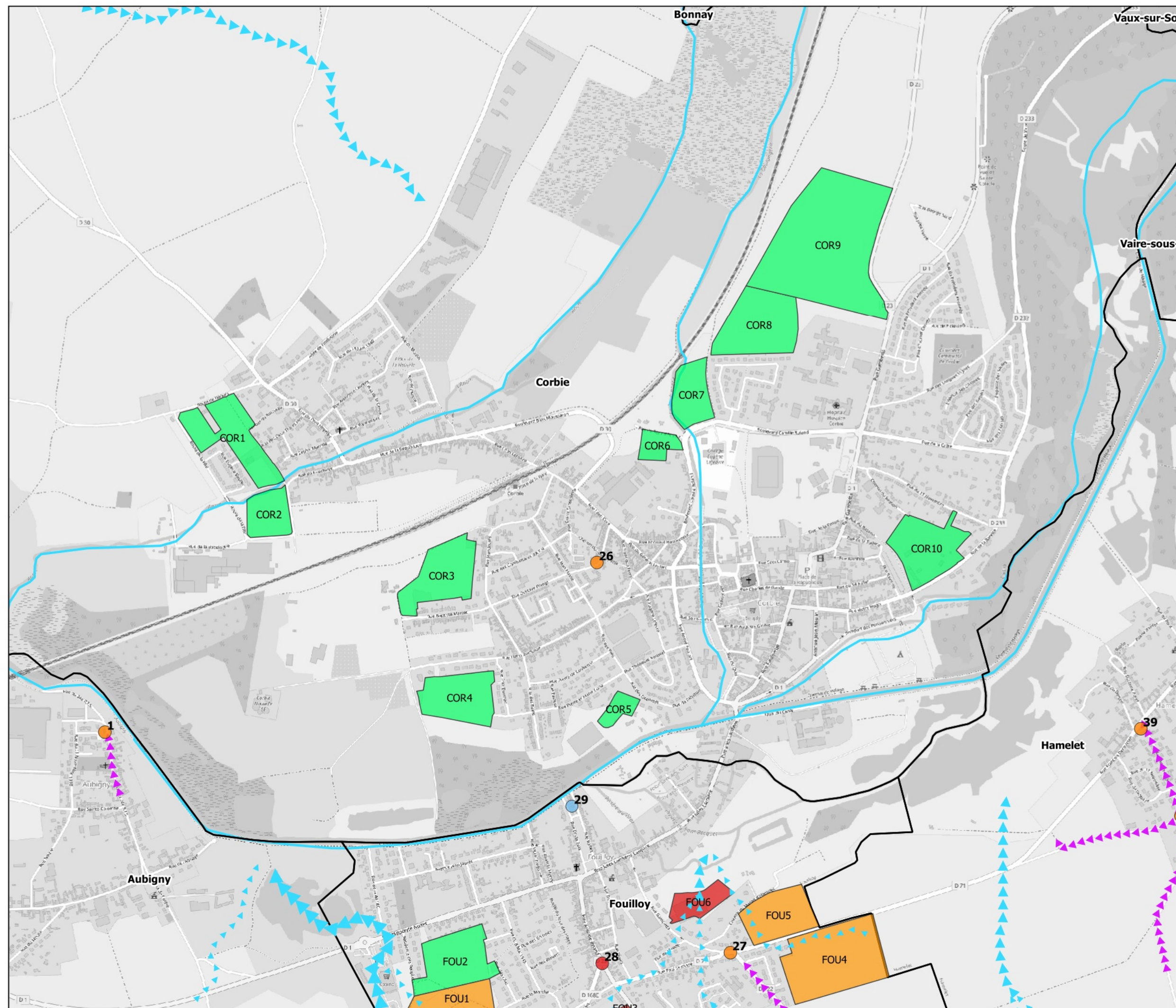
- Pas d'impact du ruissellement
- Impact faible
- Impact modéré
- Impact fort



Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Corbie

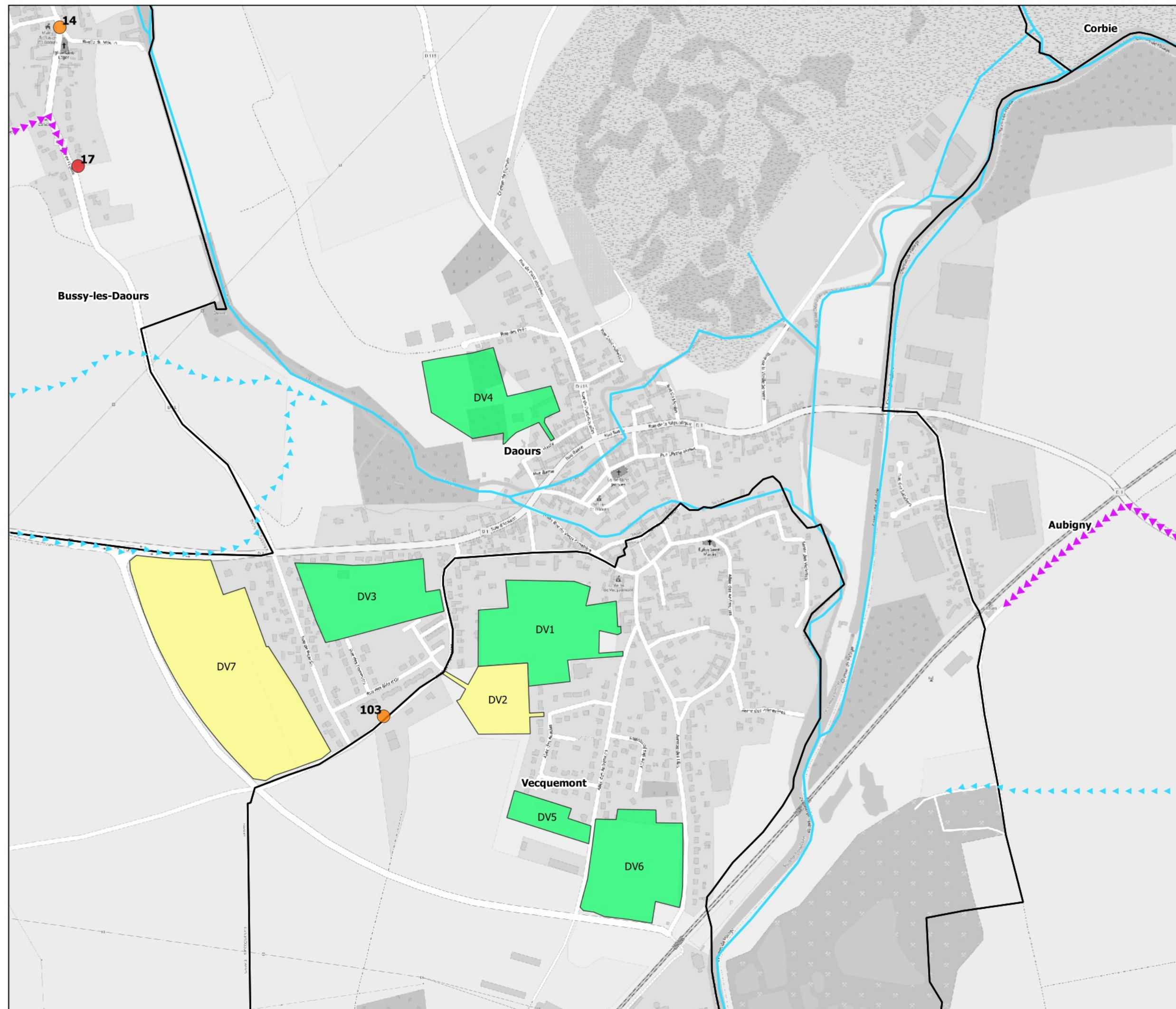
- Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Axes de ruissellement naturel
- ▶▶▶ Classe 1
- ▶▶▶ Classe 2
- ▶▶▶ Classe 3
- Désordres constatés
- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu
- Bassin de collecte du réseau unitaire
- Classification des secteurs potentiels d'OAP
- Pas d'impact du ruissellement
- Impact faible
- Impact modéré
- Impact fort



Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Daours

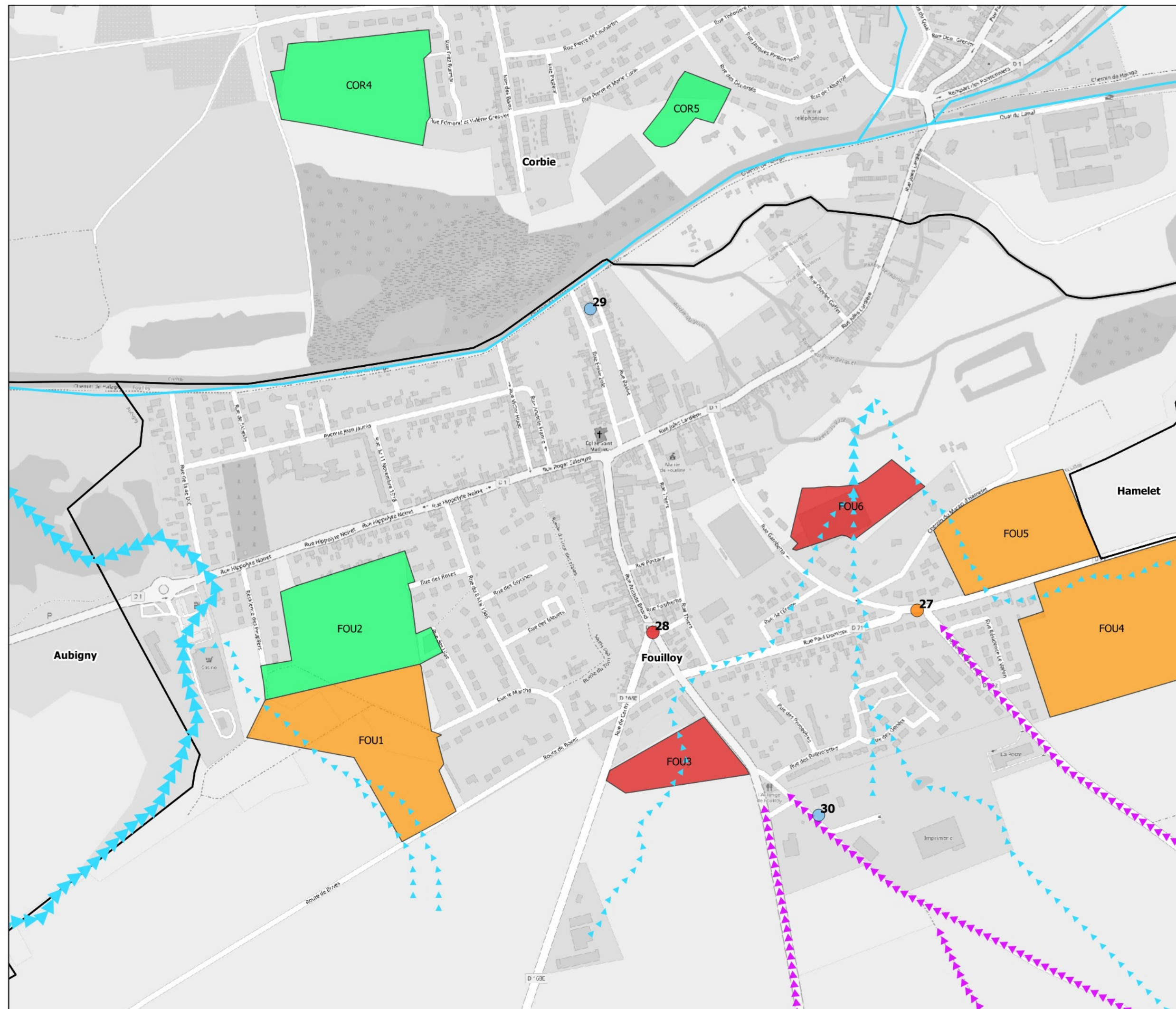
- Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Axes de ruissellement naturel
 - ▶▶▶ Classe 1
 - ▶▶▶ Classe 2
 - ▶▶▶ Classe 3
- Désordres constatés
 - Priorité forte
 - Priorité moyenne
 - Priorité faible
 - Résolu
 - Bassin de collecte du réseau unitaire
- Classification des secteurs
potentiels d'OAP
 - Pas d'impact du ruissellement
 - Impact faible
 - Impact modéré
 - Impact fort



Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Fouilloy

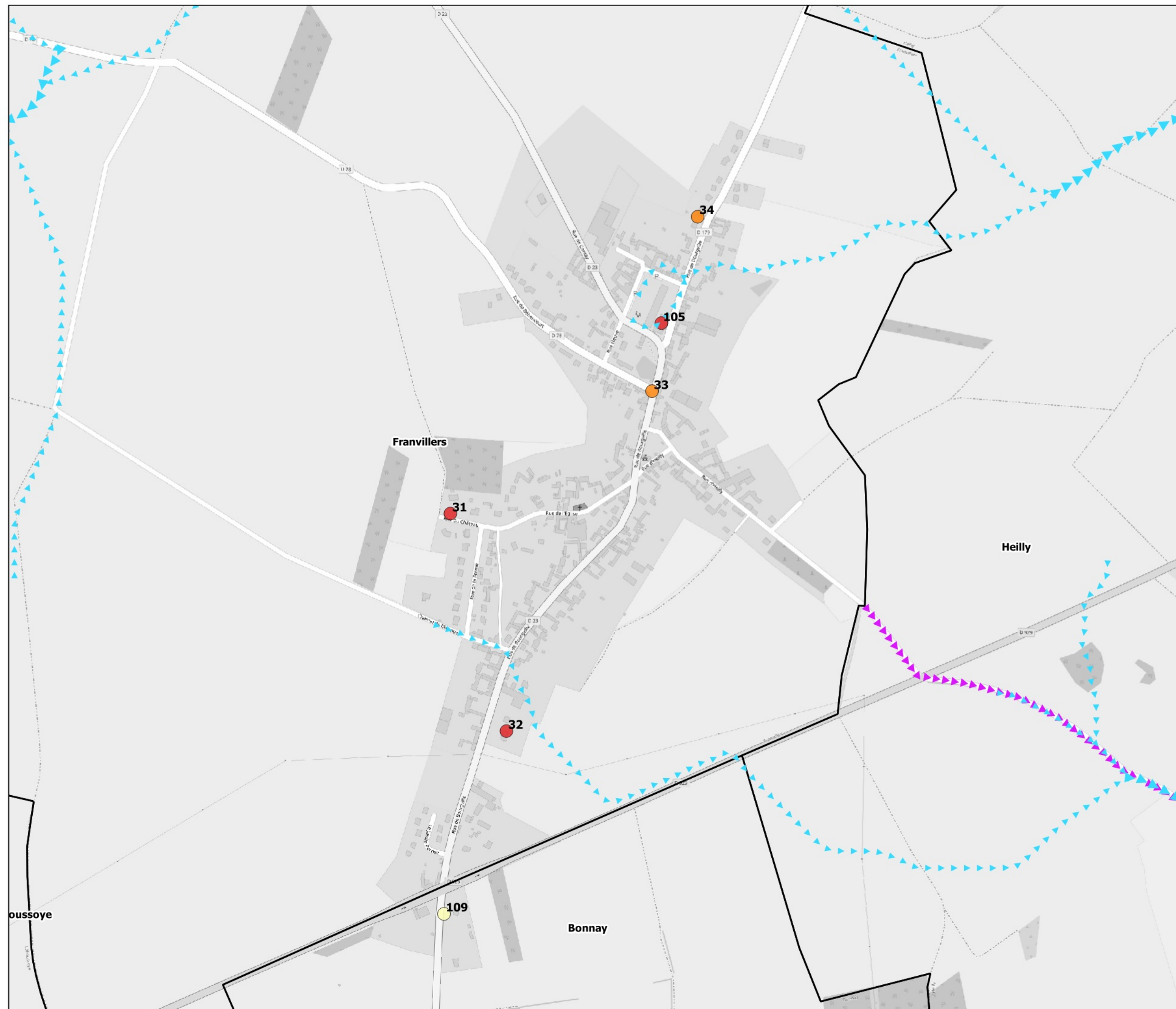
- Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Axes de ruissellement naturel
 - ▶▶▶ Classe 1
 - ▶▶▶ Classe 2
 - ▶▶▶ Classe 3
- Désordres constatés
 - Priorité forte
 - Priorité moyenne
 - Priorité faible
 - Résolu
 - Bassin de collecte du réseau unitaire
- Classification des secteurs potentiels d'OAP
 - Pas d'impact du ruissellement
 - Impact faible
 - Impact modéré
 - Impact fort



Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Franvillers

- ▬ Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Axes de ruissellement naturel
 - ▶▶▶ Classe 1
 - ▶▶▶ Classe 2
 - ▶▶▶ Classe 3
- Désordres constatés
 - Priorité forte
 - Priorité moyenne
 - Priorité faible
 - Résolu
 - Bassin de collecte du réseau unitaire
- Classification des secteurs potentiels d'OAP
 - Pas d'impact du ruissellement
 - Impact faible
 - Impact modéré
 - Impact fort



Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Gentelles

- Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Axes de ruissellement naturel
- ▶▶▶ Classe 1
- ▶▶▶ Classe 2
- ▶▶▶ Classe 3

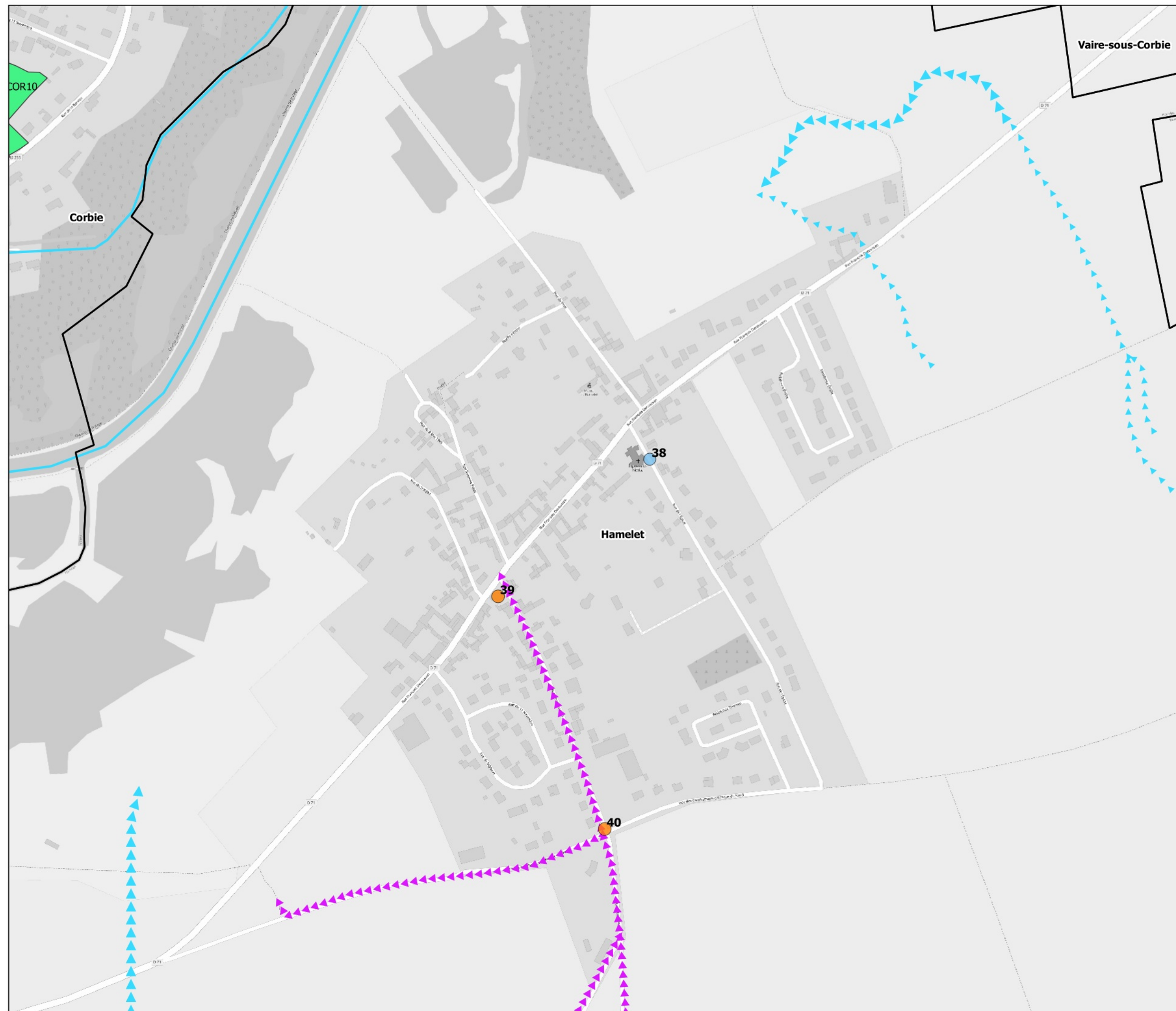
Désordres constatés

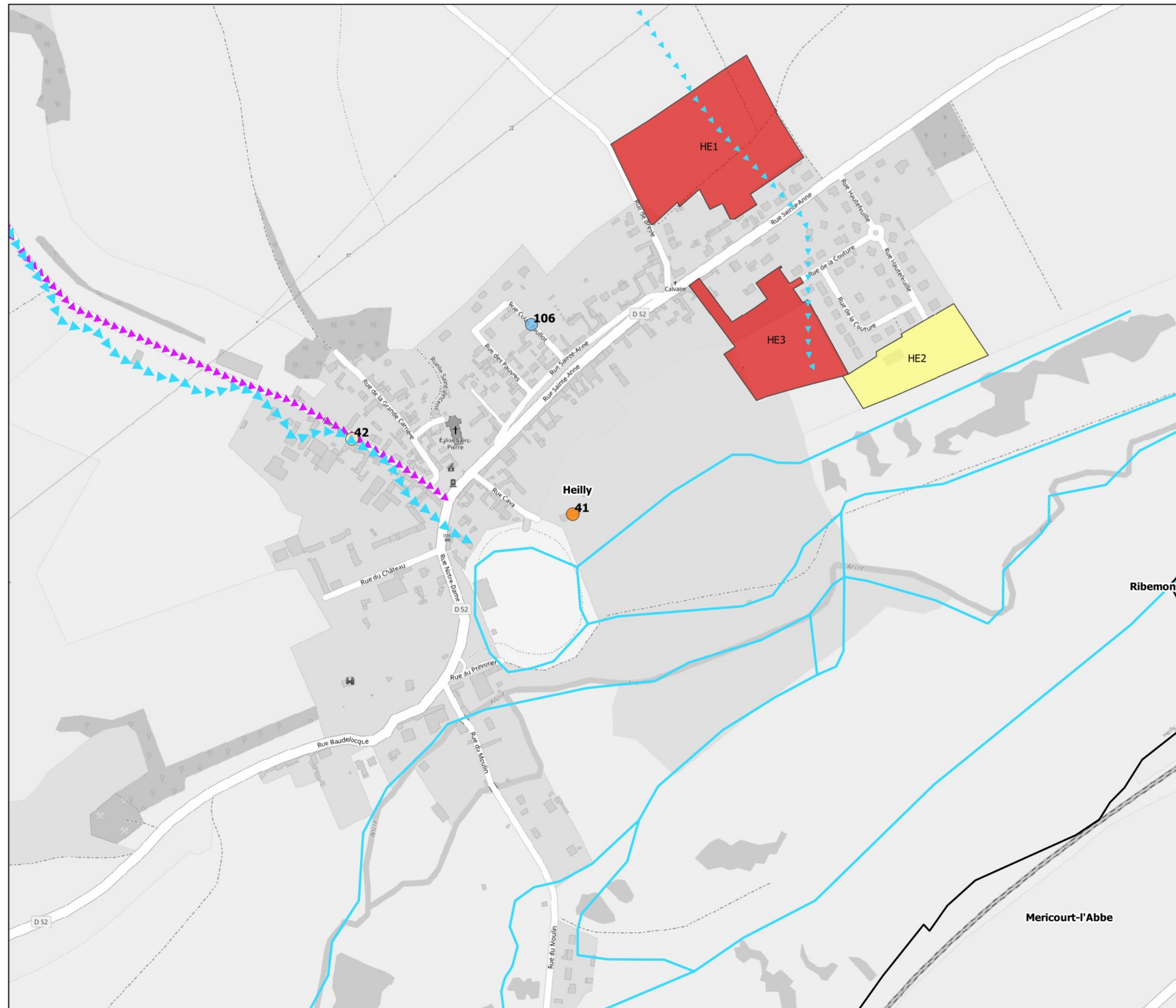
- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu
- Bassin de collecte du réseau unitaire

Classification des secteurs potentiels d'OAP

- Pas d'impact du ruissellement
- Impact faible
- Impact modéré
- Impact fort







Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Hénencourt

- Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Axes de ruissellement naturel
 - ▶▶ Classe 1
 - ▶▶ Classe 2
 - ▶▶ Classe 3
- Désordres constatés
 - Priorité forte
 - Priorité moyenne
 - Priorité faible
 - Résolu
 - Bassin de collecte du réseau unitaire
- Classification des secteurs potentiels d'OAP
 - Pas d'impact du ruissellement
 - Impact faible
 - Impact modéré
 - Impact fort







Phase 2

Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Lahoussoye

 Limites communales
 Cours d'eau
 Axe de ruissellement artificiel
Axes de ruissellement naturel
 Classe 1
 Classe 2
 Classe 3
Désordres constatés
 Priorité forte
 Priorité moyenne
 Priorité faible
 Résolu
 Bassin de collecte du réseau unitaire
Classification des secteurs potentiels d'OAP
 Pas d'impact du ruissellement
 Impact faible
 Impact modéré
 Impact fort




Réalisation : SEPIA Conseils - Octobre 2018





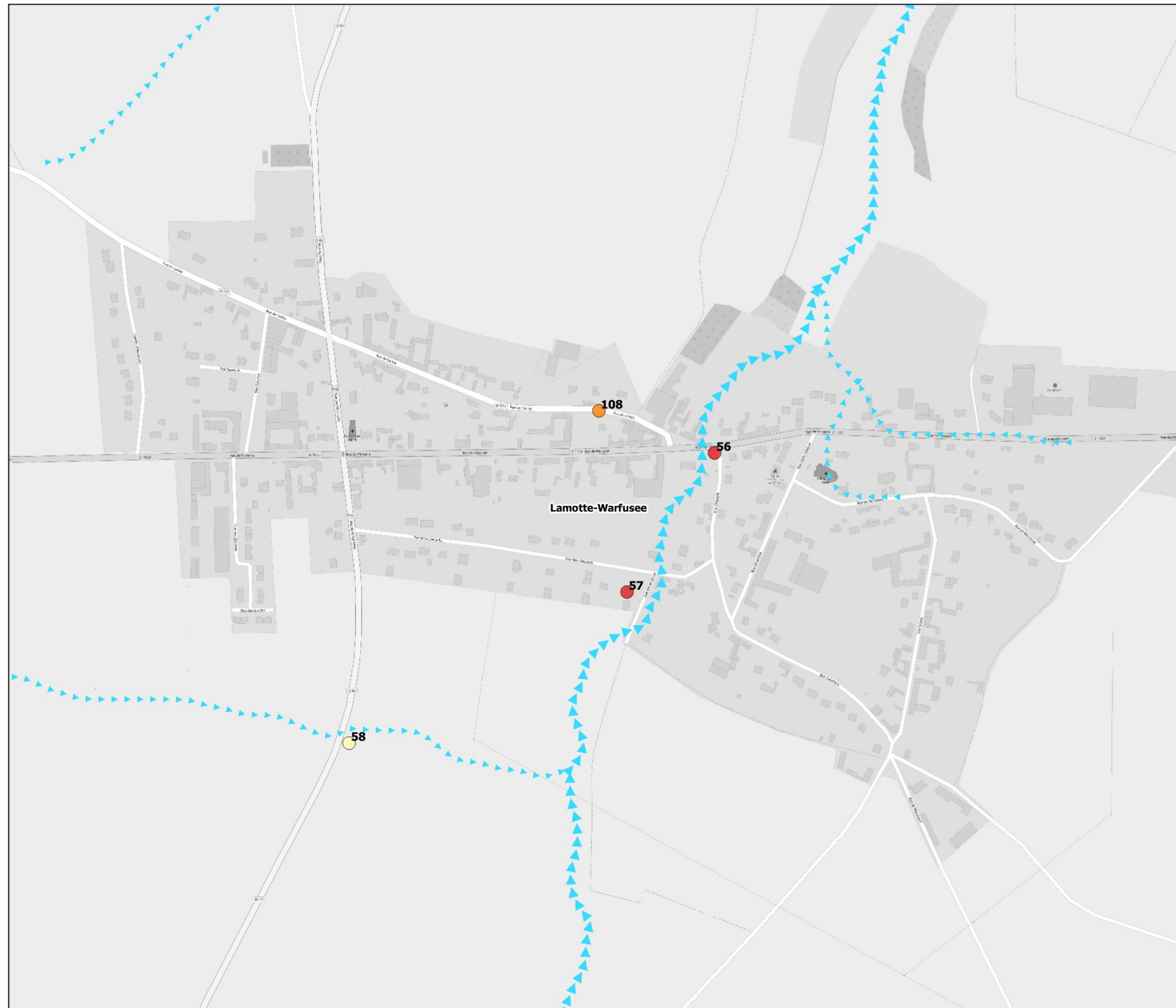





Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Lamotte-Warfusee

- Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Axes de ruissellement naturel
 - ▶▶▶ Classe 1
 - ▶▶▶ Classe 2
 - ▶▶▶ Classe 3
- Désordres constatés
 - Priorité forte
 - Priorité moyenne
 - Priorité faible
 - Résolu
 - Bassin de collecte du réseau unitaire
- Classification des secteurs potentiels d'OAP
 - Pas d'impact du ruissellement
 - Impact faible
 - Impact modéré
 - Impact fort



Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Le Hamel

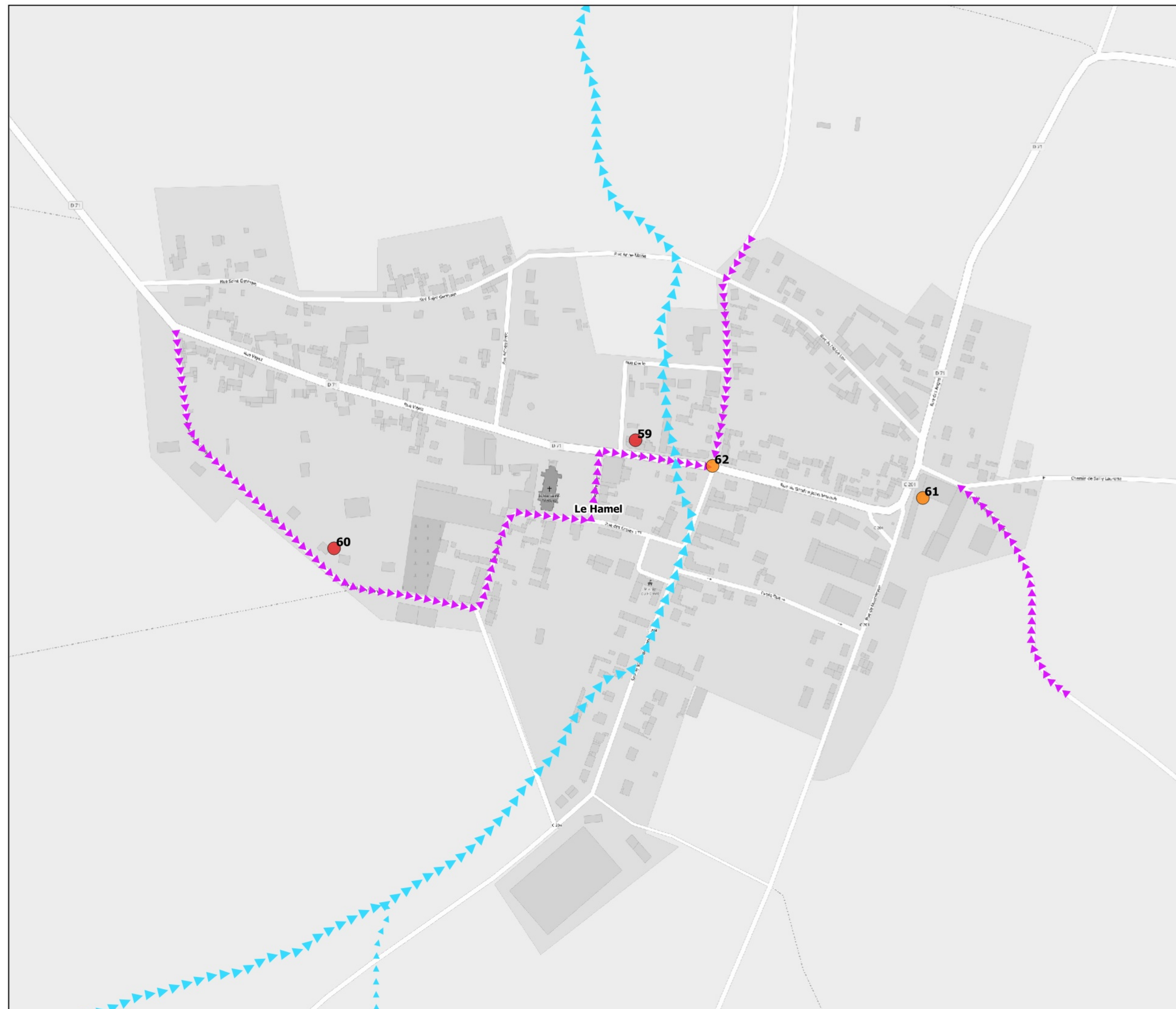
- Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Axes de ruissellement naturel
 - ▶▶▶ Classe 1
 - ▶▶▶ Classe 2
 - ▶▶▶ Classe 3

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu
- Bassin de collecte du réseau unitaire

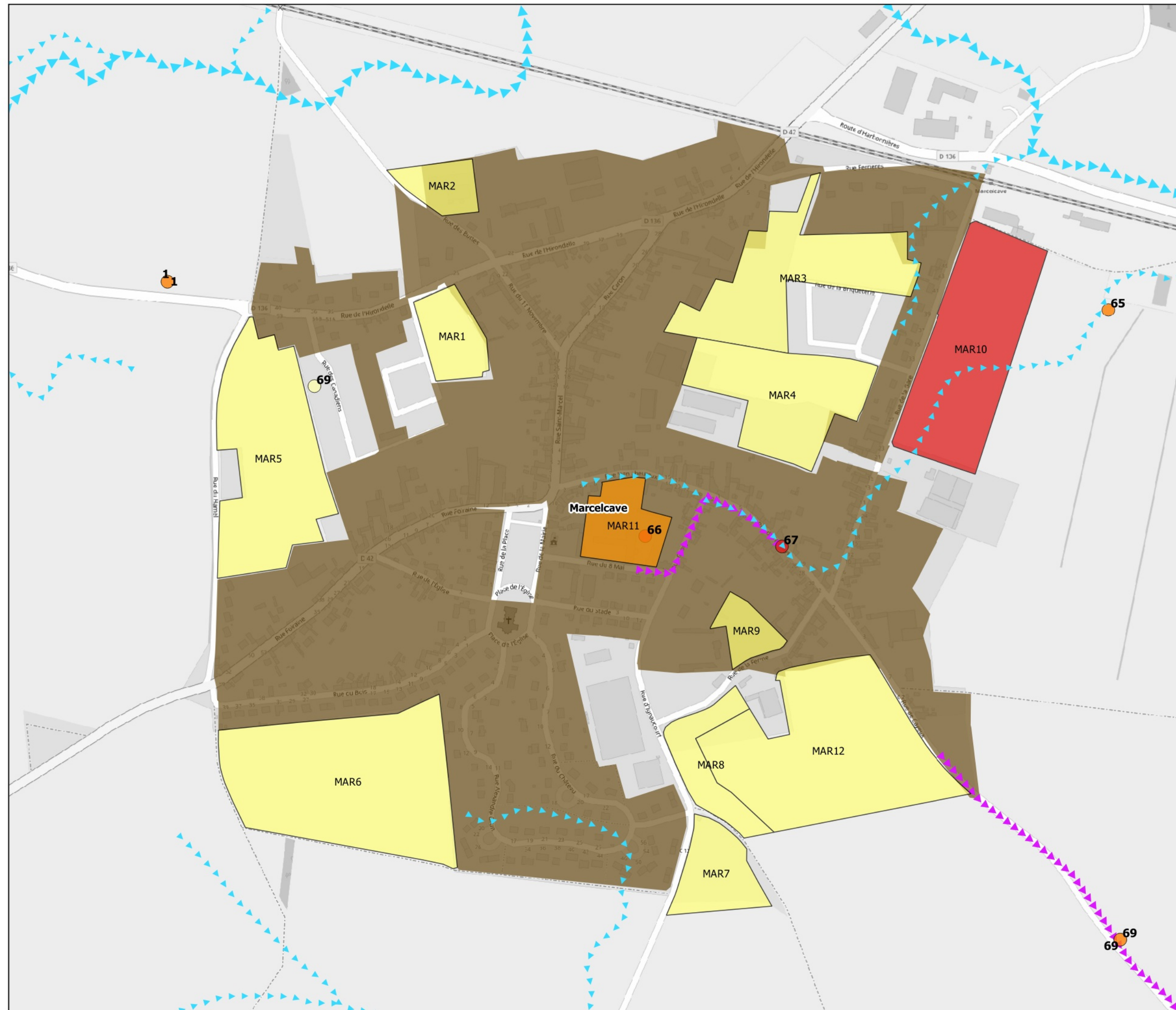
Classification des secteurs potentiels d'OAP

- Pas d'impact du ruissellement
- Impact faible
- Impact modéré
- Impact fort



N 0 50 100 m

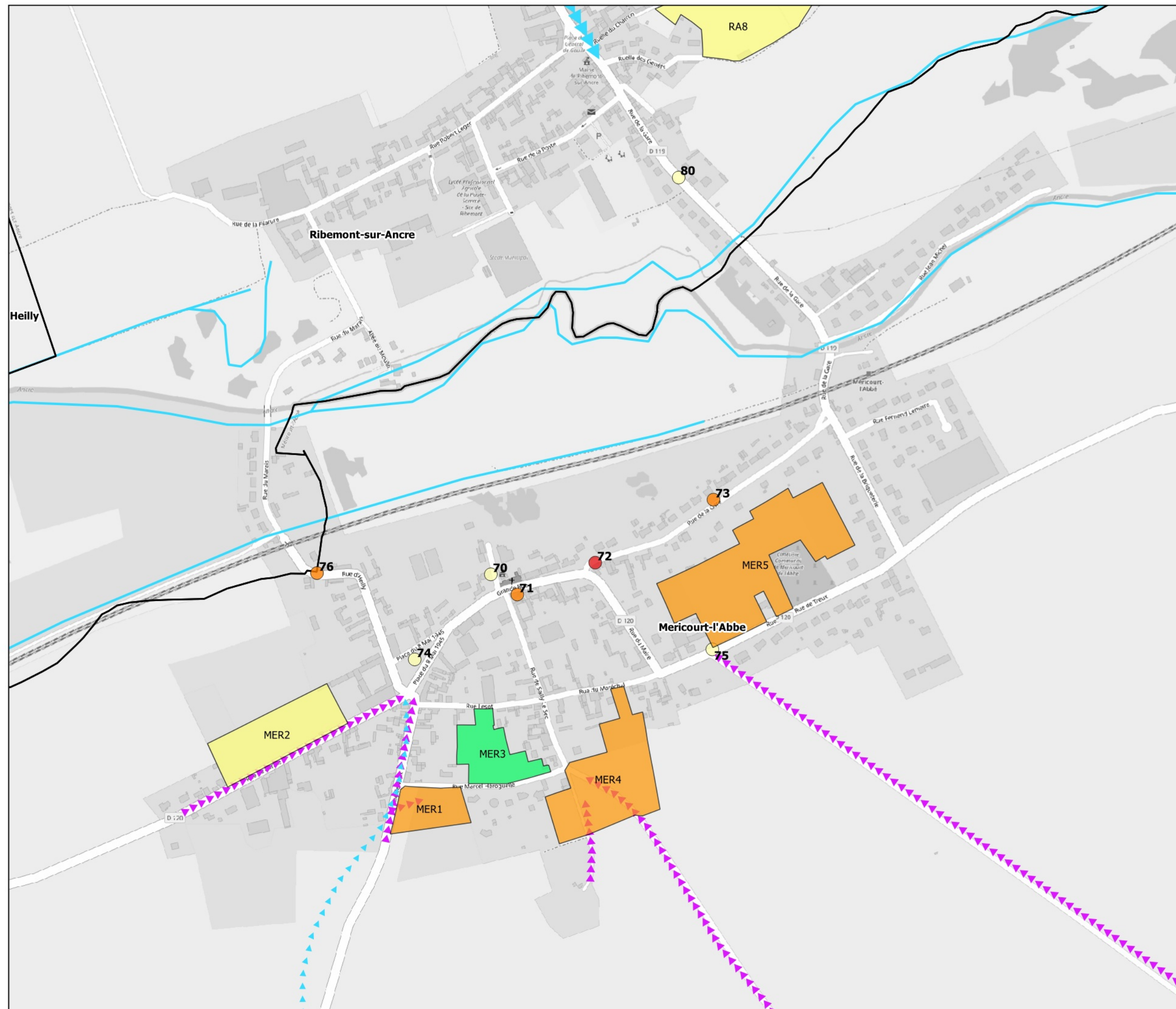
Réalisation : SEPIA Conseils - Octobre 2018



Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Méricourt-l'Abbé

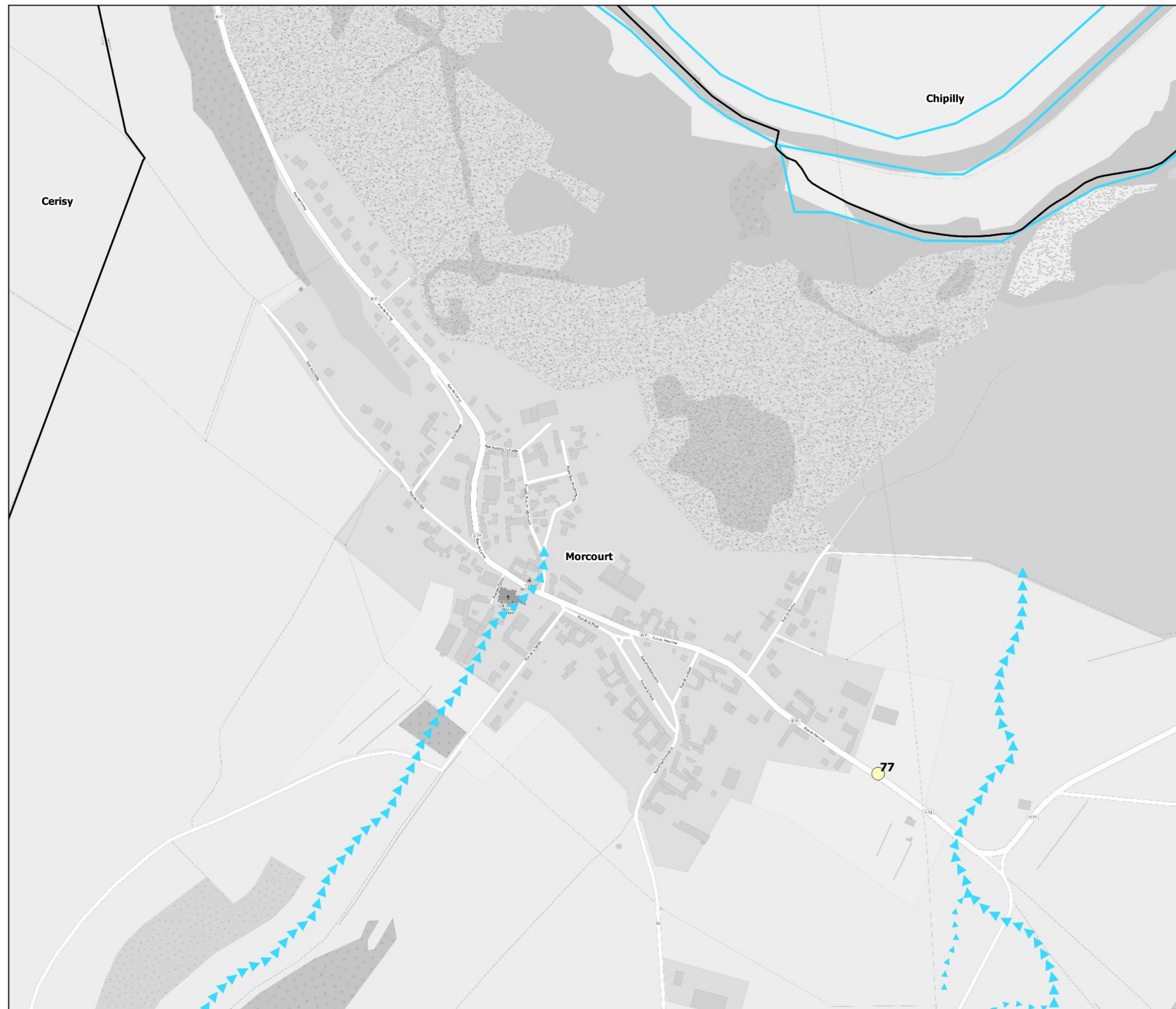
- Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Axes de ruissellement naturel
 - ▶▶▶ Classe 1
 - ▶▶▶ Classe 2
 - ▶▶▶ Classe 3
- Désordres constatés
 - Priorité forte
 - Priorité moyenne
 - Priorité faible
 - Résolu
 - Bassin de collecte du réseau unitaire
- Classification des secteurs potentiels d'OAP
 - Pas d'impact du ruissellement
 - Impact faible
 - Impact modéré
 - Impact fort



Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Morcourt

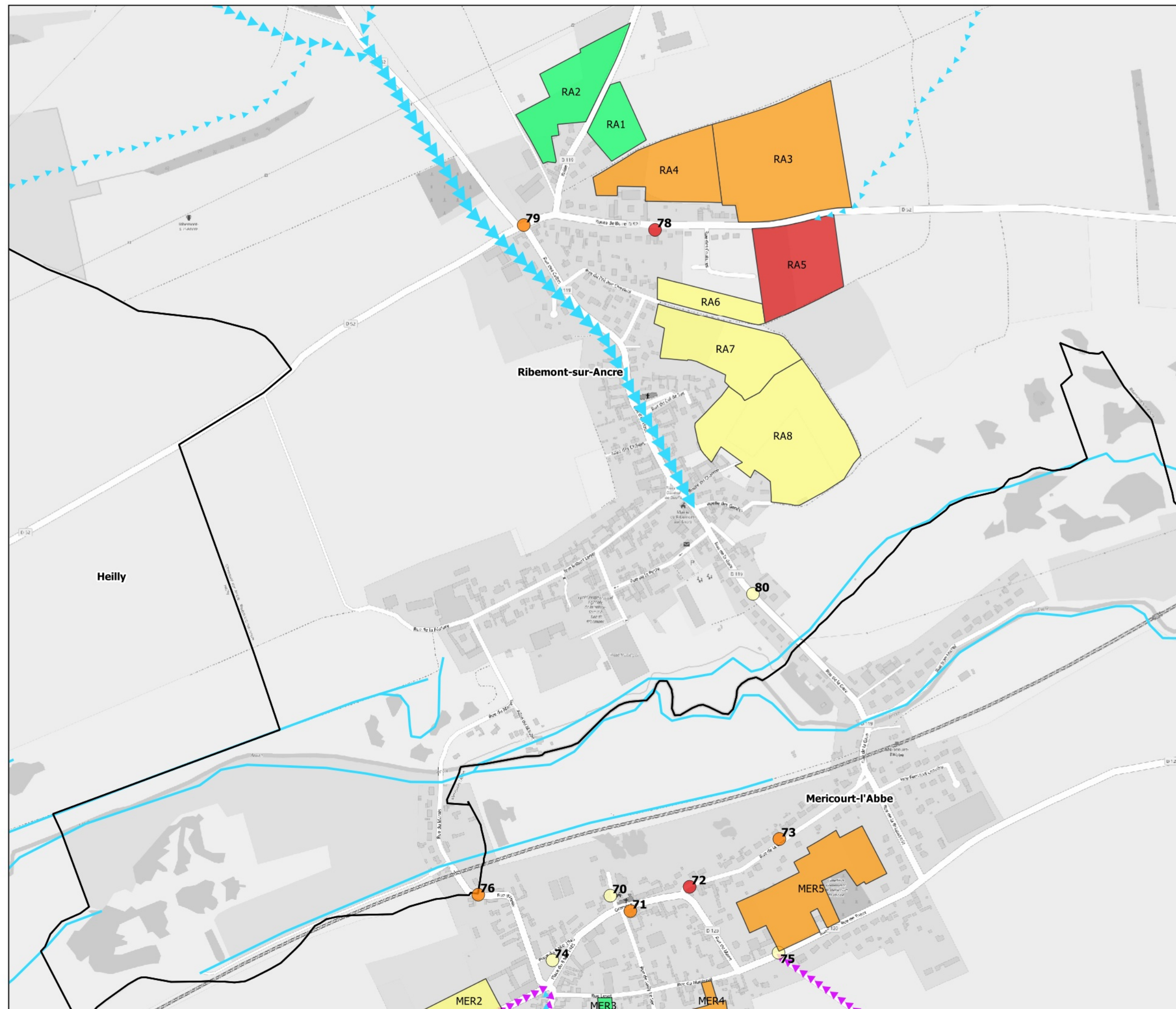
- Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Axes de ruissellement naturel
 - ▶▶▶ Classe 1
 - ▶▶▶ Classe 2
 - ▶▶▶ Classe 3
- Désordres constatés
 - Priorité forte
 - Priorité moyenne
 - Priorité faible
 - Résolu
 - Bassin de collecte du réseau unitaire
- Classification des secteurs
potentiels d'OAP
 - Pas d'impact du ruissellement
 - Impact faible
 - Impact modéré
 - Impact fort



Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Ribemont-sur-Ancre

- Limites communales
— Cours d'eau
▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
Axes de ruissellement naturel
▶▶▶ Classe 1
▶▶ Classe 2
▶ Classe 3
Désordres constatés
● Priorité forte
● Priorité moyenne
● Priorité faible
● Résolu
 Bassin de collecte du réseau unitaire
Classification des secteurs potentiels d'OAP
 Pas d'impact du ruissellement
 Impact faible
 Impact modéré
 Impact fort



Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Saily-Laurette

- Limites communales
- Cours d'eau
- Axe de ruissellement artificiel

Axes de ruissellement naturel

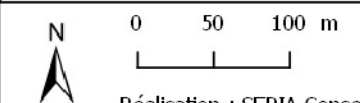
- Classe 1
- Classe 2
- Classe 3

Désordres constatés

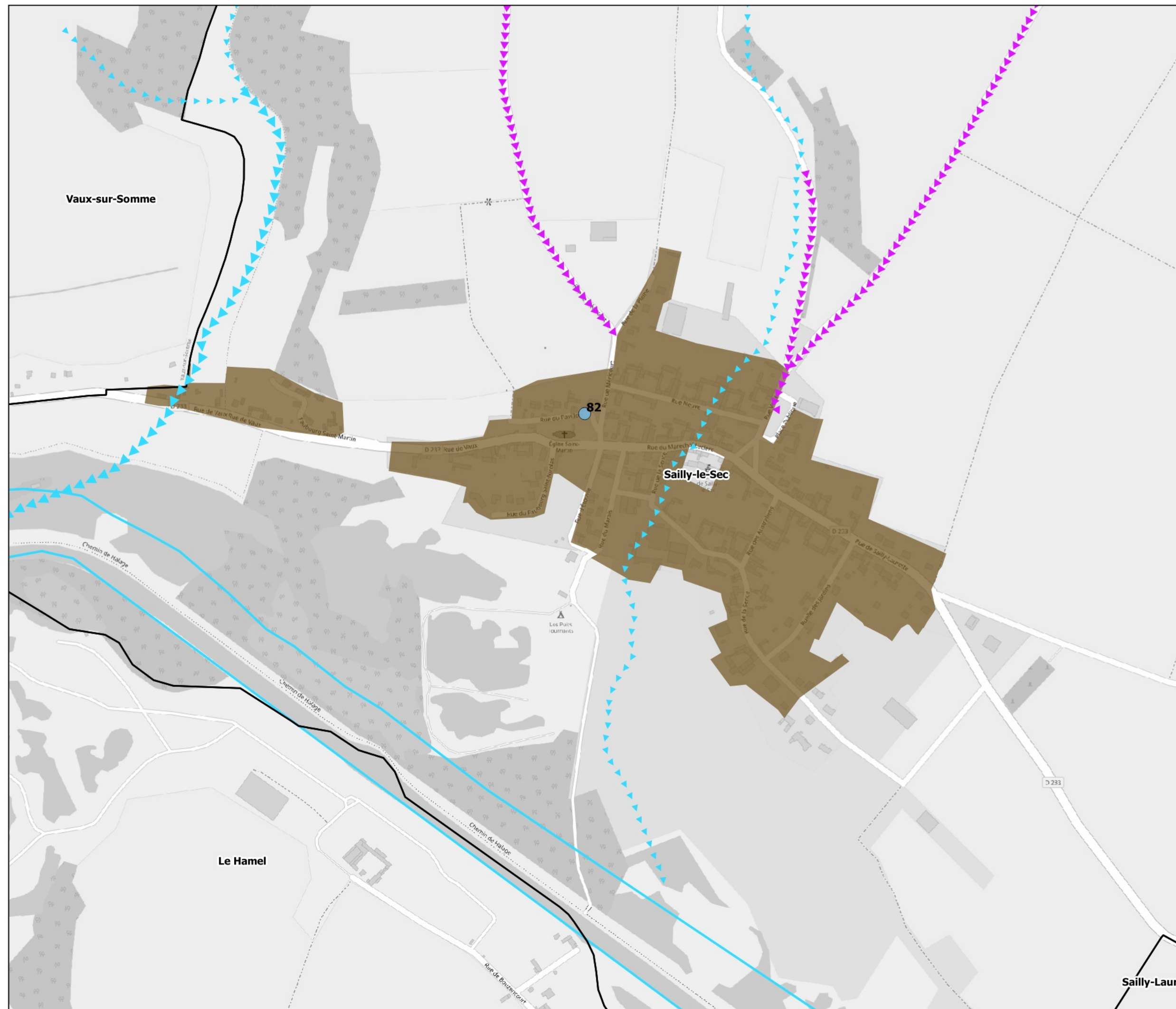
- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu
- Bassin de collecte du réseau unitaire

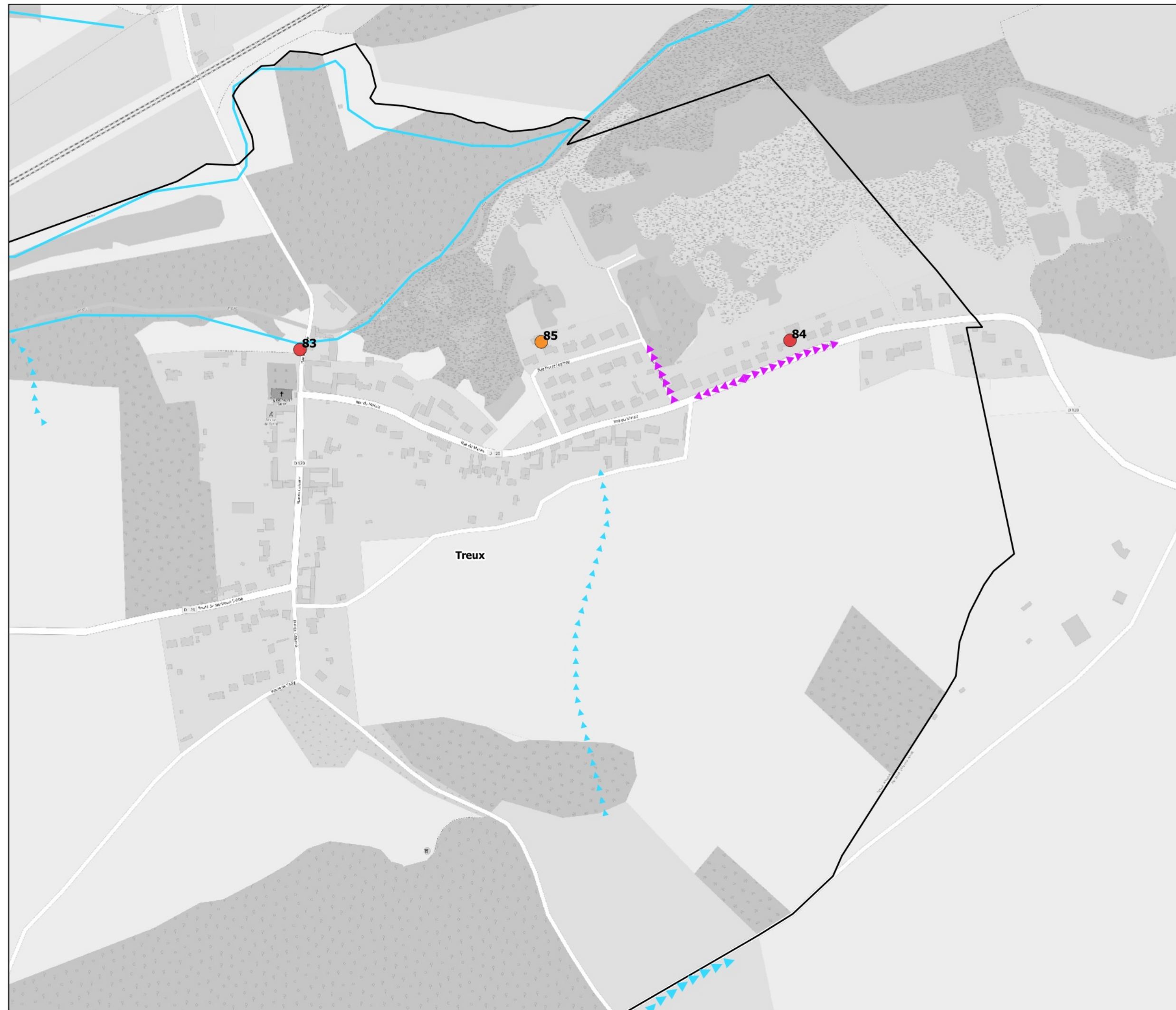
Classification des secteurs potentiels d'OAP

- Pas d'impact du ruissellement
- Impact faible
- Impact modéré
- Impact fort



Réalisation : SEPIA Conseils - Octobre 2018

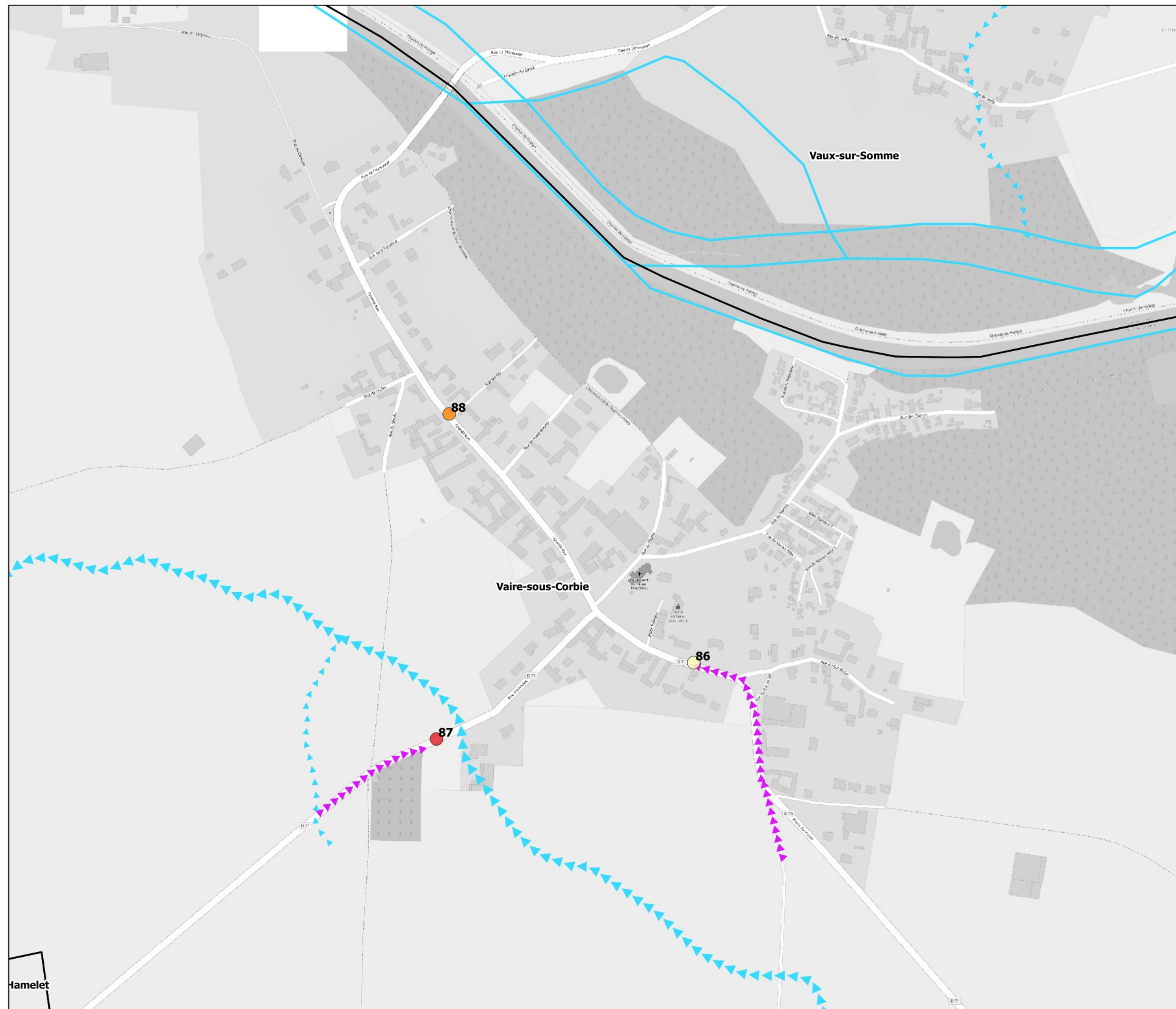


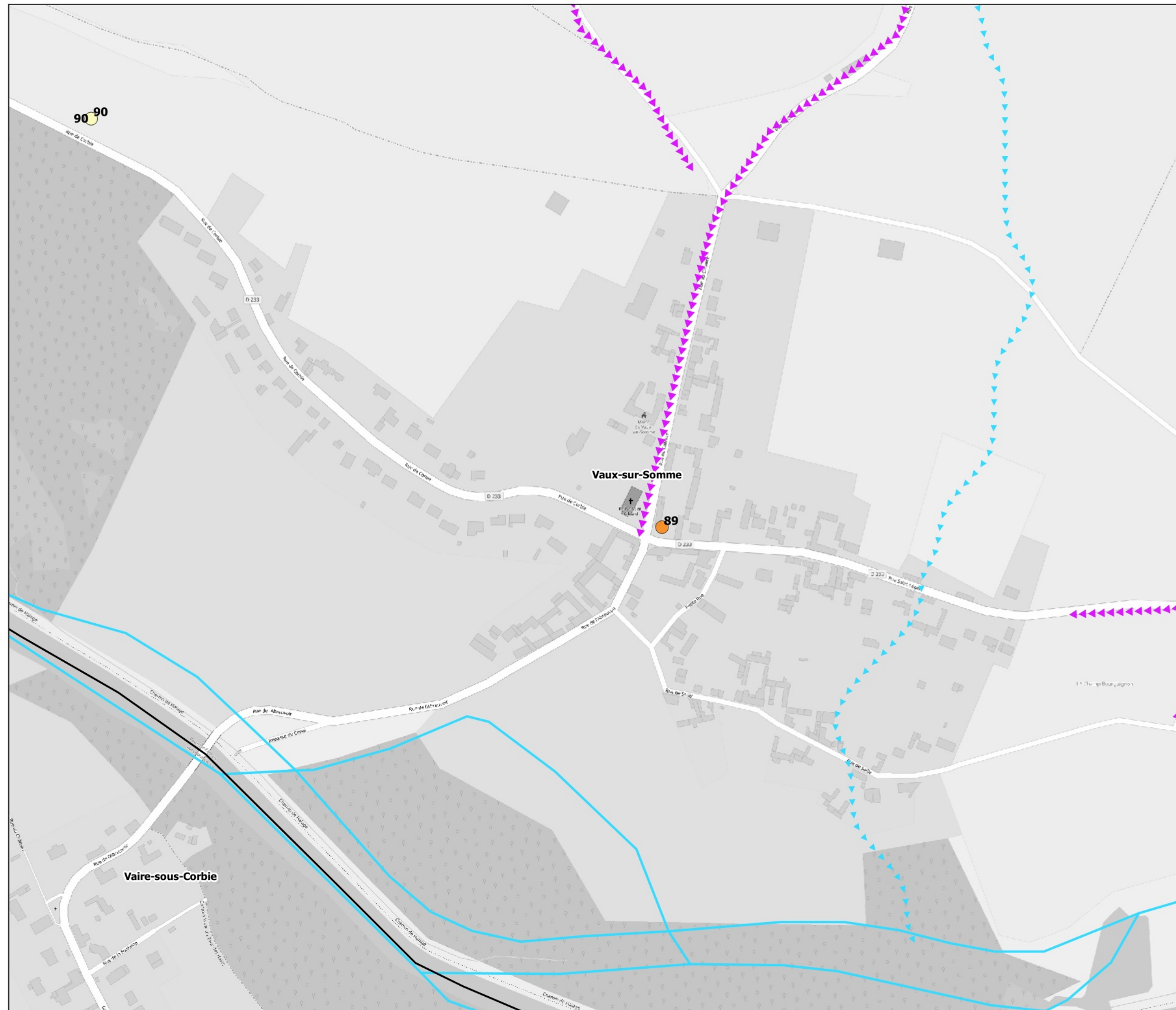


Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Vaire-sous-Corbie

- Limites communales
 Cours d'eau
▶▶ Axe de ruissellement artificiel
Axes de ruissellement naturel
▶▶▶ Classe 1
▶▶▶▶ Classe 2
▶▶▶▶▶ Classe 3
Désordres constatés
● Priorité forte
● Priorité moyenne
● Priorité faible
● Résolu
 Bassin de collecte du réseau unitaire
Classification des secteurs potentiels d'OAP
 Pas d'impact du ruissellement
 Impact faible
 Impact modéré
 Impact fort

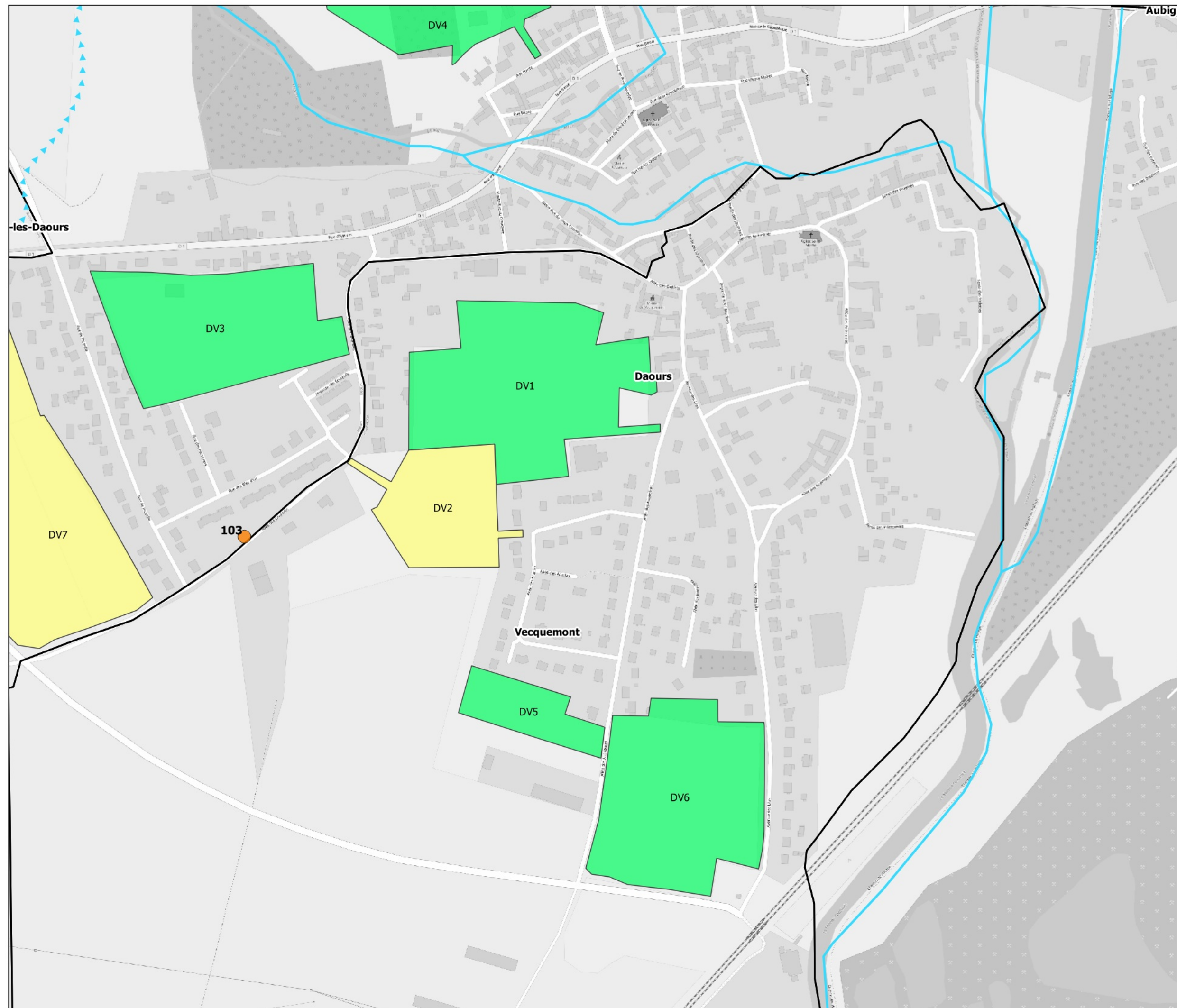




Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Vecquemont

- Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Axes de ruissellement naturel
 - ▶▶▶ Classe 1
 - ▶▶▶ Classe 2
 - ▶▶▶ Classe 3
- Désordres constatés
 - Priorité forte
 - Priorité moyenne
 - Priorité faible
 - Résolu
 - Bassin de collecte du réseau unitaire
- Classification des secteurs potentiels d'OAP
 - Pas d'impact du ruissellement
 - Impact faible
 - Impact modéré
 - Impact fort



Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Villers-Bretonneux

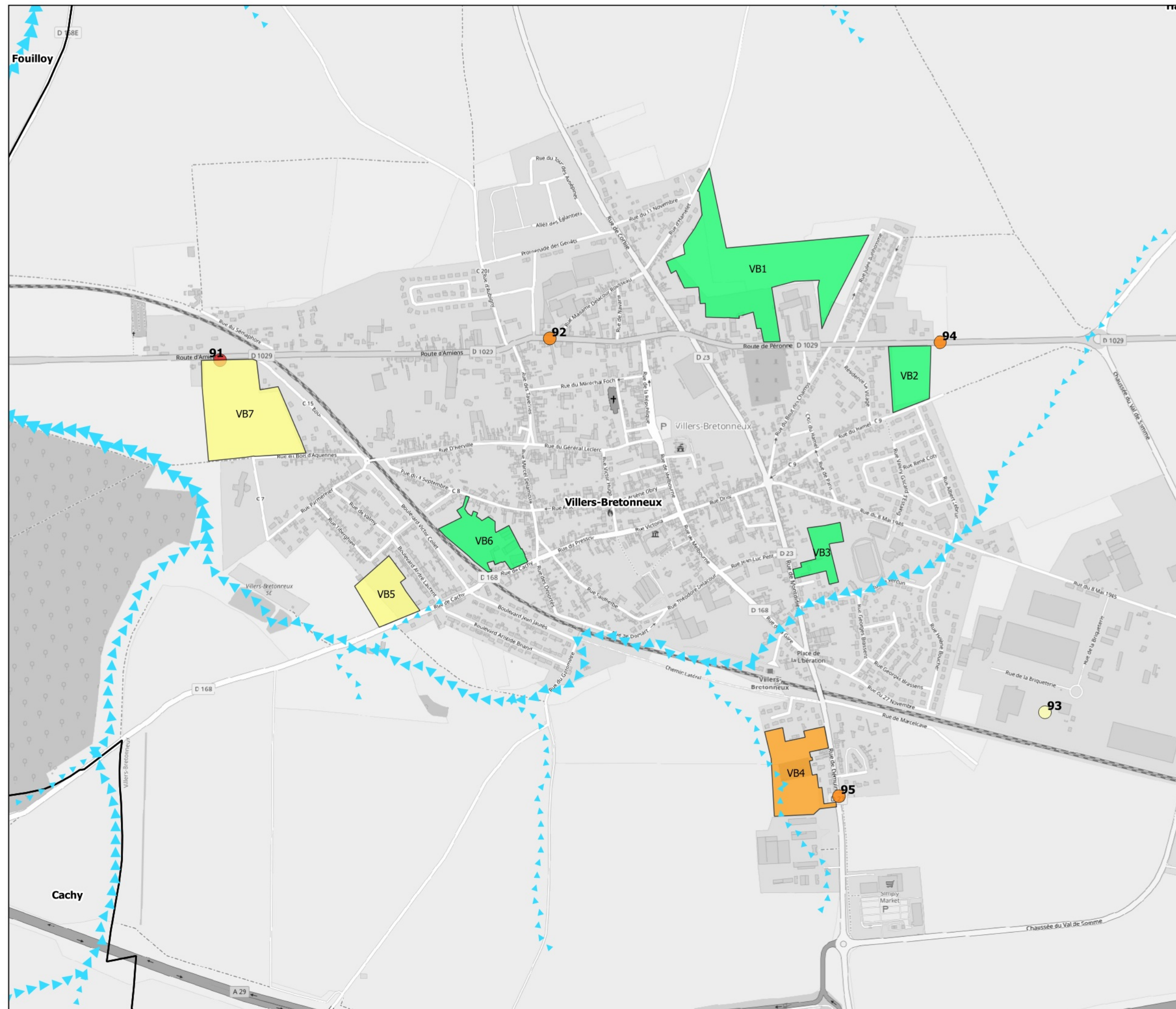
- Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel
- Axes de ruissellement naturel
- ▶▶▶ Classe 1
- ▶▶▶ Classe 2
- ▶▶▶ Classe 3

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu
- Bassin de collecte du réseau unitaire

Classification des secteurs potentiels d'OAP

- Pas d'impact du ruissellement
- Impact faible
- Impact modéré
- Impact fort



N
0 50 100 m

Réalisation : SEPIA Conseils - Octobre 2018

Phase 2
Classification des secteurs potentiels d'OAP
vis-à-vis du critère eaux pluviales

Commune de Warloy-Bailion

- Limites communales
- Cours d'eau
- ▶▶▶ Axe de ruissellement artificiel

Axes de ruissellement naturel

- ▶▶▶ Classe 1
- ▶▶▶ Classe 2
- ▶▶▶ Classe 3

Désordres constatés

- Priorité forte
- Priorité moyenne
- Priorité faible
- Résolu
- Bassin de collecte du réseau unitaire

Classification des secteurs potentiels d'OAP

- Pas d'impact du ruissellement
- Impact faible
- Impact modéré
- Impact fort

